

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635
complété
par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2
décembre 2013



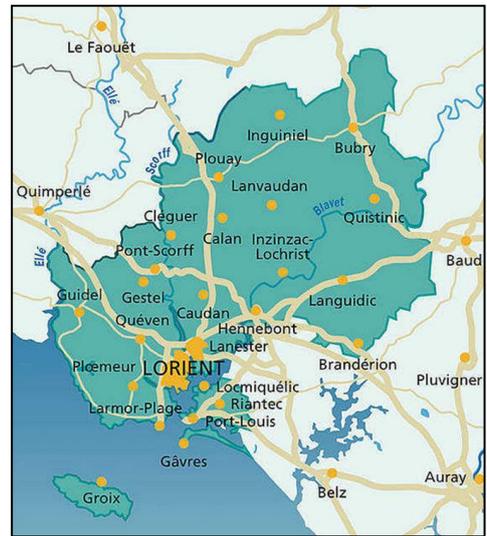
SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. TERRITOIRE	3
2. ORGANISATION DE LA DIRECTION	3
3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES.....	5
FAITS MARQUANTS 2023	6
SYNTHESE DES INDICATEURS EAU ET ASSAINISSEMENT	12
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	17
1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE	17
2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	19
3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE.....	23
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE	24
5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE	24
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	26
1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET POPULATION DESSERVIE	26
2. RESEAUX DE COLLECTE EU	27
3. TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	30
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT	31
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES.....	32
6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	33
7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	35
RELATION A L'USAGER	38
1. CHIFFRES CLES	38
2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES	38
3. SATISFACTION DES USAGERS.....	38
4. FACTURATION DES SERVICES	39
ELEMENTS FINANCIERS	43
1. ELEMENTS DE LA DIRECTION	43
2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES.....	45
A SUIVRE EN 2024.....	46
ANNEXES	

PREAMBULE

1. TERRITOIRE

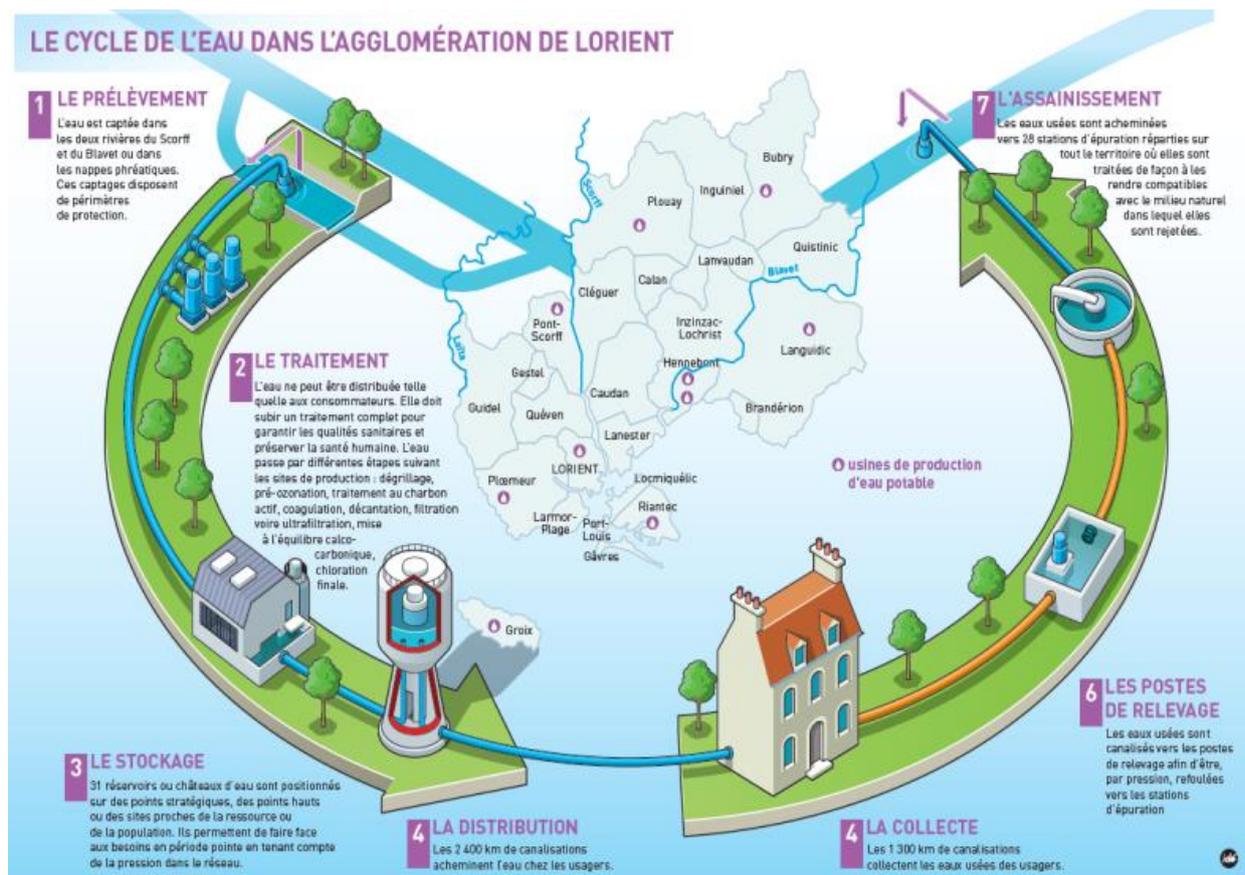
En 2023, Lorient Agglomération comportait 25 communes regroupant 211 053 habitants selon l'INSEE (chiffres extraits du compte administratif 2023 de Lorient Agglomération).



2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

SES MISSIONS

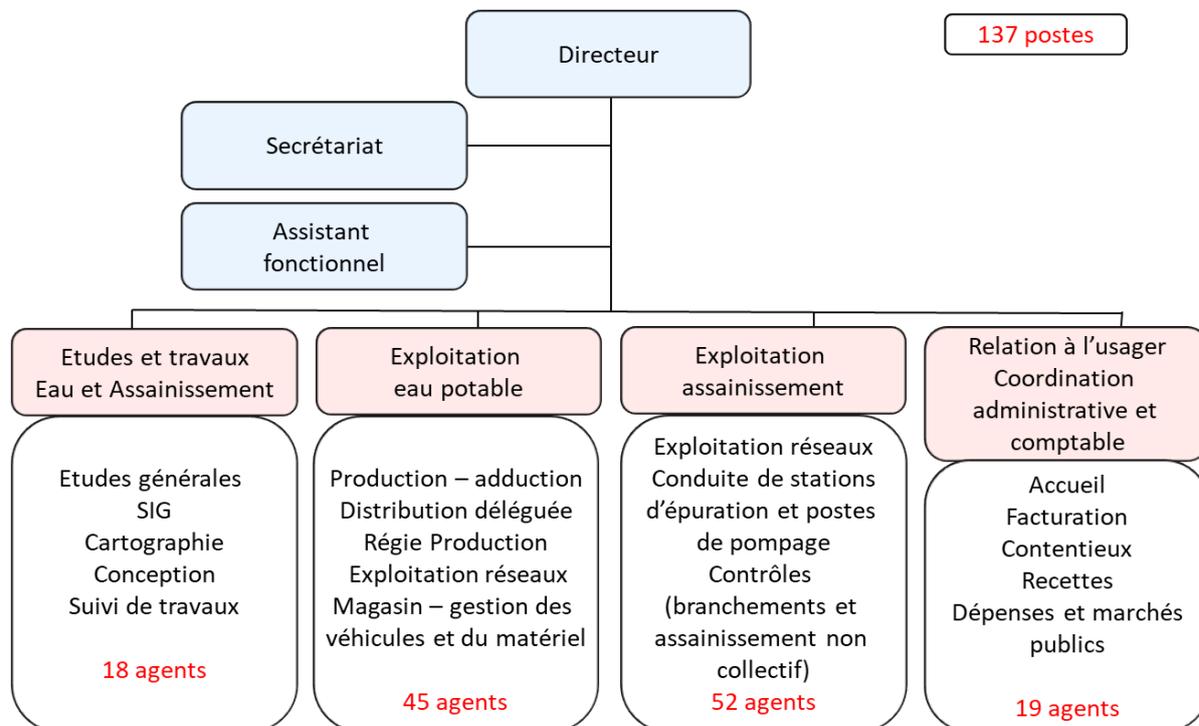
La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 32). L'exploitation de ce service est confiée aux communes ; en revanche, l'Établissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2023, elle comprend 137 postes de travail. Toutefois pour l'année 2023, il est à déplorer de nombreuses vacances de postes.



LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération, bâtiment An Oriante à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation en régie des réseaux eau potable ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Usine de production d'eau potable de Créhal, pour les agents de Groix.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

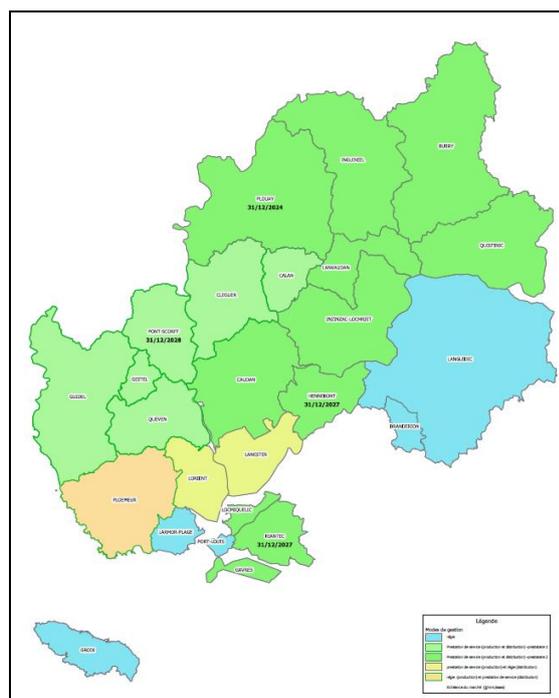
Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.

3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

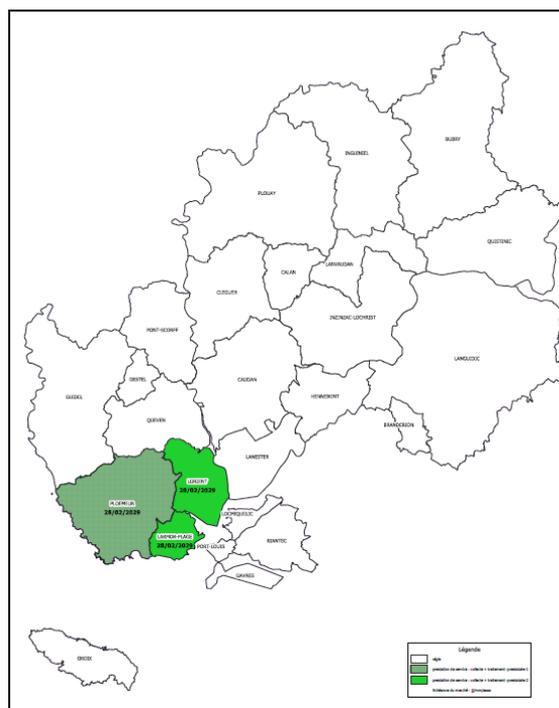
Les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exercées sur la totalité du territoire communautaire. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes d'exploitation, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie ou de la régie avec marchés de prestation de service ; depuis 2022, il n'existe plus de contrat de délégation de service public en matière d'eau potable ou d'assainissement sur le territoire.

EAU POTABLE 2023

La régie eau potable exploite en direct les captages d'eau de Groix, Languidic, Ploemeur et Riantec, les ouvrages de production d'eau potable de Groix, Languidic, Ploemeur et Port-Louis, ainsi que les ouvrages de distribution de Brandérion, Groix, Lorient, Lanester, Languidic, Port-Louis et ZI de Caudan. Les communes en vert sur la carte ont leur service d'eau potable exploités en marché de prestation de service.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023



En matière d'assainissement, la régie est présente sur 22 des 25 communes. Les services assainissement des communes de Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur sont exploités en totalité par marché de prestation de service.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS

Les modes de gestion ont évolué sur le périmètre de Lorient Agglomération entre 2022 et 2023.

Le contrat d'exploitation du service de l'eau sur la commune de Larmor-Plage a pris fin le 31 décembre 2022. Depuis cette date, la régie eau potable de Lorient Agglomération exploite les ouvrages et réseaux de cette commune. Depuis le 1^{er} février 2023, à l'issue d'une remise en concurrence du marché, SAUR assure l'exploitation des ouvrages et réseaux d'eau potable du secteur Ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven).

Concernant l'assainissement, depuis le 1^{er} janvier 2023, les réseaux d'assainissement de Guidel sont exploités en régie. Les communes de Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur sont, de leur côté, exploitées par la société VEOLIA depuis le 1^{er} mars 2023.

FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2022 marquée par une sécheresse exceptionnelle a impulsé l'élaboration d'un Plan de Résilience Eau, dans le cadre d'un travail collaboratif mené en transversalité par les services de Lorient Agglomération, et partagé avec les élus ainsi que les acteurs du territoire investis dans le domaine de l'eau, que peuvent être les prestataires de Lorient Agglomération, les chambres consulaires, les services de l'Etat, les représentants des structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ainsi que le concours de quelques scientifiques ; le document a été approuvé par le Conseil Communautaire le 27 juin 2023.

Ce plan vise à adapter le territoire au changement climatique en relevant les enjeux de disponibilité de la ressource, de qualité d'eau, de fourniture d'une eau à un coût économique acceptable pour les usagers, ainsi que ceux de lutte contre les inondations et le ruissellement.

5 Axes | **13 Objectifs** | **48 Actions**
à destination de l'ensemble des acteurs du territoire sur les volets
quantitatifs et qualitatifs de la ressource



L'action de la Direction Eau et Assainissement s'articule désormais autour de ce document cadre, véritable feuille de route du petit cycle et grand cycle de l'eau.

Les principaux projets mis en œuvre dans le cadre de ce Plan de Résilience Eau au titre de 2023 sont les suivants :

- **En matière de gouvernance**, le Conseil Communautaire du 17 octobre 2023 a adopté les principes de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) de façon à favoriser l'infiltration des eaux de pluie au plus près de là où elles tombent et à intégrer ces techniques dans tous les projets d'aménagement afin de tendre vers le zéro rejet vers tout réseau ; ces principes prévalent également dans le schéma directeur des eaux pluviales établi entre 2020 et septembre 2023 à l'échelle des 25 communes, qui établit les zones à enjeux vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales et programme les études et travaux que Lorient Agglomération devra engager à moyen et long terme sur son patrimoine pour remédier aux problèmes identifiés.
- **En matière de sobriété**, une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (50€) a été instituée pour les particuliers ; des actions de communication sur les éco-gestes en particulier, ont été déployées (documents joint aux factures d'eau des usagers, animation lors d'évènements tels que le festival Lorient Océans et le Festival Interceltique). Un travail sur la tarification de l'eau a aussi été engagé, aboutissant à la définition d'une nouvelle grille tarifaire, dite progressive, assise sur 4 tranches de tarification pour les usagers domestiques et un tarif unique pour les usagers non domestiques. Sa mise en place se fera progressivement entre 2024 et 2026 sur toutes les communes de Lorient Agglomération. Dans ce contexte, il a également été décidé de la mise en place d'un chèque eau d'une valeur de 50€, pour aider les ménages en situation de précarité, éligibles au Fonds de Solidarité Energie.
- **Pour optimiser la disponibilité de la ressource en eau**, il est recherché des solutions alternatives à l'usage de l'eau potable ; dans le cadre du partenariat ECOD'O avec la CCI du Morbihan, outre l'accompagnement d'acteurs économiques dans leurs démarches de sobriété, il a été réalisé une étude d'opportunité de réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) dans un rayon de 2 à 3 km autour de 13 stations d'épuration du territoire ; 6 sites à enjeux ont été identifiés ; à la suite, une étude approfondie sur la REUT de la station d'épuration de Ploemeur est engagée en vue notamment, de résoudre la problématique d'arrosage du golf de Ploemeur.
- Sont développées dans l'axe dédié à la **préservation de la qualité de l'eau et la restauration des écosystèmes**, des actions relatives notamment à la protection des captages, à la réalisation de travaux sur les installations de production d'eau potable, à la limitation des surcharges hydrauliques des réseaux d'assainissement des eaux usées ainsi qu'à l'amélioration des performances de certaines filières de traitement des eaux usées ; ces actions sont précisées dans la suite du présent document établi par compétence (démarche captage prioritaire - Dézinio à Languidic-, travaux de reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur, mise en œuvre du plan d'actions pour les systèmes d'assainissement jugés non conformes par temps de pluie par les services de l'Etat).

Il peut néanmoins être mentionné en plus de ces éléments la mise en œuvre d'une stratégie foncière d'acquisition de parcelles au sein de périmètres de protection de captages d'eau potable et démarrage des négociations pour l'acquisition de 12 ha dans les périmètres de protection de Manébaill à Plouay afin de protéger la ressource en eau peu profonde et très sensible.

Un premier bilan de mise en œuvre du plan de résilience eau est présenté en annexe 4 du présent document.

Du point de vue des modes de gestion des services, de nouvelles modifications sont intervenues en 2023 permettant d'asseoir la cohérence de la gestion des services d'eau et d'assainissement du territoire communautaire : reprise en régie du service d'eau potable de Larmor-Plage et de l'exploitation des réseaux d'assainissement de Guidel, regroupement des communes de Larmor-Plage et de Lorient au sein d'un même marché de prestation de service pour l'exploitation du patrimoine assainissement de ces deux communes étroitement liées, démarrage de l'exploitation du patrimoine assainissement de la commune de Ploemeur par un même exploitant.



Il est à noter qu'en octobre 2023, au regard des diverses actions engagées dans le domaine de l'eau potable pour préserver la qualité et la quantité d'eau sur le territoire, Lorient Agglomération a été labellisé « Territoire d'eau en transition écologique » par l'association AMORCE.

EAU POTABLE

- **Production d'eau potable et interconnexions**

Compte tenu de la disponibilité suffisante de la ressource en eau (ex : barrage de Port-Melin à Groix plein dès le 9 janvier 2023), aucune restriction des usages de l'eau n'a été mise en œuvre par les services de l'Etat ; il n'a pas été nécessaire pour Lorient Agglomération de solliciter de dérogations aux prélèvements autorisés au-delà des débits réservés des cours d'eau pour la production d'eau potable.

L'année 2023 a été marquée par ailleurs par :

- le dépassement ponctuel de la limite de qualité du paramètre « Trihalométhane » (THM) sur l'eau produite à l'usine de traitement de Créhal à Groix ayant eu pour conséquence l'interdiction de consommation de l'eau comme eau de boisson et la nécessité d'acheminer et de distribuer de l'eau en bouteille sur la période du 7 et le 13 juillet 23 ;

- la tempête Ciaran (nuit du 01/11/23 au 02/11/23), qui a impacté les ouvrages de production et de stockage d'eau et notamment les liaisons de communication intersites. La mobilisation des équipes de la DEA et des exploitants ainsi que la mise en place de groupes électrogènes ont permis d'assurer la continuité des services. Seuls 2 usagers de Quistinic ont subi un manque d'eau ;



- l'usage à grande échelle de l'interconnexion de Kerpotence depuis l'usine de production d'eau de Coët er Ver, suite aux arrêts programmés et accidentels de l'usine de production d'eau de Langroise ;

- des évolutions règlementaires conséquentes en matière :

- D'évolution des paramètres de suivi de la qualité de l'eau : arrêté du 30/12/22 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié, relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution,
- De déclassement de métabolites de pesticides,
- De définition des calendriers de mise en œuvre du Plan Général de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;

- un contrôle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les volumes d'eau prélevés sur les ressources de Groix ;

- des visites de contrôle de l'ARS sur les forages de Kermadoye à Ploemeur suite à l'installation de gens du voyage sur des parcelles du périmètre de protection (26 juin 23) ainsi que sur l'usine de production d'eau potable de Créhal à Groix (12 juillet 23) suite au dépassement de la limite de qualité de l'eau mise en distribution sur le paramètre THM ; ces contrôles ont donné lieu à des procédures contradictoires et à la définition de plans d'action spécifiques à mettre en œuvre.

- **Distribution d'eau potable**

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée à 100% et 98% conforme à la réglementation en vigueur respectivement du point de vue des paramètres microbiologiques et physico-chimiques sur les secteurs de distribution suite aux analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux.

- **Dossiers réglementaires**

- L'étude de définition de l'aire d'alimentation des captages de Dézinio à Languidic au titre du classement de ces captages en captage prioritaire nitrates, s'est poursuivie. Un plan d'actions a été adopté avec tenue de réunions avec les acteurs locaux et mise en place de mesures agro-environnementales (plantation de haies bocagères) à compter de 2024. Une charte des bonnes pratiques faisant intervenir les différents acteurs (agriculteurs, riverains notamment), a été proposée à la signature.
- La démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur le secteur de Bubry a été poursuivie ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**

- Démarrage des travaux de construction d'une nouvelle usine de production d'eau sur le site de Beg Minio à Ploemeur et réhabilitation des réservoirs de stockage ;
- Travaux sur la filière eau de l'usine de production d'eau de Langroise avec remise en place du traitement sur filtres à sable ;
- Poursuite des opérations de réception de l'unité de production d'eau potable à Créhal à Groix dans un contexte de recherche d'une fiabilisation du traitement (désinfection) et d'étanchéité des ouvrages ;
- Travaux de renouvellement des réseaux représentant pour 2023, 21,48 km, soit 0,90% du linéaire total des réseaux (contre 0,91% en 2022) et 0,87% en moyenne sur les 5 dernières années.

ASSAINISSEMENT

- **Performance des systèmes d'assainissement - Conformités des systèmes d'assainissement**

Une mise en application très stricte par les organismes de l'état (DDTM et Agence d'Eau) des critères de jugement des conformités des systèmes d'assainissement a engendré une non conformités de quasiment l'ensemble des installations pour l'année 2023.

Les non conformités sont principalement liées au matériel d'autosurveillance et au nombre de débordements annuels.

Les unités de traitement respectent la qualité des rejets imposés par leurs arrêtés préfectoraux, sauf 2 sites :

- Gâvres : Absence de traitement du phosphore => Etude en cours pour le transfert des effluents vers Port-Louis
- Ploemeur : Multiples surcharges hydrauliques, dégradation du rejet => Travaux de renforcement hydraulique prévus pour 2025.

Des plans d'actions ont été établis et validés par les services de l'Etat afin de remédier à ces situations de non conformités. Leur mise en oeuvre est encours : ces chantiers sont prioritaires pour la Direction. Au titre de 2023, des études et travaux associés ont été engagés et les délais annoncés tenus : réalisation des travaux de réhabilitation des postes de relevage de Becquerie-Sulfure à Hennebont, poste Central à Larmor-Plage, poursuite des études de maîtrise d'oeuvre pour le raccordement des réseaux eaux usées de Gâvres sur ceux de Port-Louis, lancement en octobre 2023 du marché de travaux pour augmenter la capacité hydraulique de la station

d'épuration de Ploemeur (permettant début 2024 de lever les interdictions en terme d'urbanisme), réalisation de travaux sur les réseaux des communes ciblées en priorité et renforcement des investigations afin d'identifier les secteurs les plus critiques en terme d'intrusion d'eaux parasites.

L'Etablissement a mis en place un suivi accru des contrôles de conformité des branchements des usagers et a renforcé son programme de renouvellement des réseaux afin de limiter les apports d'eaux parasites. De même, un programme de travaux sera développé sur 2024/2025, afin de répondre aux nouvelles exigences des organismes de l'Etat en matière de métrologie.

2442 branchements ont été contrôlés par Lorient Agglomération et ses prestataires. Au 31/12/2023, 1054 branchements restaient non conformes en l'état des connaissances de l'Etablissement.

La tempête Ciaran de novembre 23 aura été du point de vue de l'assainissement également très marquant. Suite aux ruptures d'alimentation électrique sur une vingtaine de postes de relèvement, le service assainissement a organisé le secours par groupe électrogène et a procédé à des pompages par camions hydrocureurs pour éviter les débordements. Ces dispositions ont notamment été mises en oeuvre sur plusieurs jours pour 4 postes de relèvements. Par ailleurs, le disfonctionnement du réseau GSM a engendré l'absence d'information/alarme sur l'ensemble des installations et a perturbé également la communication avec les collaborateurs. Des tournées des installations principales ont été mises en place afin de sécuriser les sites le temps du rétablissement des relais GSM.

- **Assainissement non collectif**

181 filières ont été réhabilitées à l'initiative de leurs propriétaires.

- **Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2023 en concertation avec les communes ; 1,19 % du linéaire des réseaux eaux usées (contre 0,84% en 2022) a été renouvelé (13,19 km) ou réhabilité par chemisage (2,3 km),
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 1610 ml ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 610 ml.
- Travaux de renouvellement des postes de relevage Becquerie Sulfure à Hennebont et Central à Larmor Plage,
- Démarrage des travaux de raccordement du village de Kergonan à Languidic sur la station d'épuration de Coët Megan (travaux programmés sur 2023 et 2024),
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Ploemeur (système d'assainissement non conforme),
- Lancement des études de renouvellement des autorisations des systèmes d'assainissement (notamment Lanester, Lorient, Hennebont, Plouay, Caudan et Quistinic) et des études d'analyses de risques de défaillance sur les stations concernées (+ 10 000 EH),
- Lancement des études pour le raccordement de l'assainissement de la commune de Gâvres sur la station d'épuration de Rianteq. La réalisation de ces études a mis en évidence la nécessité de réhabiliter le poste de relevage de la Digue à Port-Louis qui doit recevoir les effluents de Gâvres. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la refonte de ce poste avant de reprendre les études de raccordement.
- Poursuite du diagnostic des réseaux d'assainissement du secteur du Stole à Ploemeur (travaux de réhabilitation et analyse des résultats des travaux sur le fonctionnement du réseau),
- Lancement de 3 nouveaux secteurs de diagnostic poussé des réseaux d'assainissement : Bassin versant de Caudric à Ploemeur, Bassin versant de St Armel à Lorient et bassin versant du centre-ville à Hennebont - résultats attendus pour juin 2024.

- Validation de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire avec l'établissement d'un programme de travaux :
 - Recherche des potentiels de désimperméabilisations/déconnexions : 839 588 €HT,
 - Lutte contre les inondations et ruissellement urbains : 27 031 000 €HT,
 - Zones de rétention : 1 282 000 €HT
 - Mise en place de filets macro-déchets : 455 000 €HT.
- Révisions des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées en parallèle des révisions des PLU des communes (approbation de Larmor-Plage, enquête publique sur Guidel et lancement de la démarche pour Inzinzac-Lochrist).

COOPERATION DECENTRALISEE

Un nouveau projet de coopération décentralisée a été voté par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2023 ; il concerne l'accompagnement de la commune de KATABA1 au Sénégal, dans une troisième phase d'extension de ses infrastructures d'eau potable (alimentation du village de Kounkoudiang) par l'association EAU VIVE. L'engagement de Lorient Agglomération porte sur 3 ans à hauteur de 20 000€ /an.

Le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village d'Ampataka appartenant à la commune rurale d'Anjanadoria à Madagascar (en partenariat avec ESFI, délibération en date du 18 décembre 2018) s'est poursuivi en 2023 car fortement perturbé dans sa mise en œuvre depuis la pandémie covid-19.

Indicateurs descriptifs EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	210 286	211 053	↗
D102.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 2,34 à 2,44 €TTC/m ³	De 2,38 à 2,46 €TTC/m ³	→

Indicateurs de performance EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100 %	100%	→	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99 %	98%	↘	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	87,5/120	109,17/120	↗	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,9%	84,5	↘ <i>changement de mode de calcul</i>	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,28 m ³ /j/km	4,16 m ³ /j/km	↗	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,14 m ³ /j/km	2,08 m ³ /j/km	↗	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,89% pour 2018-2022	0,87% pour 2019-2023		
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	81%	82%		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité (y compris abandon créances redevances assainissement)	246 167 €	309 613 €		
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants		
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	1,6	1,1		
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,5%	99,5%		
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	4,60 ans	4,39 ans		
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	5,58	2,22		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 42 du rapport

Indicateurs descriptifs ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	185 483	192 547	3,81%
Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	25	22	
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3296 T	3076 T	
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	24 803 hab. <i>Calcul sur bases révisées insee 2020</i>	24 882 hab. <i>Calcul sur bases révisées insee 2021</i>	
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC ; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	120/140	
D204.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 1,97 à 2,09 €TTC/m ³	De 2,09 à 2,18 €TTC/m ³	

Indicateurs de performance ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	Données disponibles partiellement		Voir rapport page 27
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	50,56/120	50,56/120		
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100 % par temps sec et par temps de pluie au national et 6 non conformités par temps de pluie au regard de l'arrêt de rejet du système	Temps sec : 9 conformes et 4 non conformes Temps de pluie : 3 systèmes non-conformes, 7 en cours de mise en conformité et 3 conformes		

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P207.0 : Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité	Portés par le budget eau	Portés par le budget eau		
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,07	0,08	➔	
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	6,24	6,93	➔	
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune		Voir rapport page 29
P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %	➔	
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive ERU	92,31% (Gâvre NC)	92,31% (Gâvre NC)	➔	
P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	Gâvres non conformes	84,62% (Gâvres et Ploemeur NC)	➔	
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	92%	0%	➔	
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,71% pour 2018-2022	0,82 % pour 2019-2023	➔	
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	53,8%	54,8%	➔	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P258.1 : Taux de réclamations assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	1,66	0,42		
P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	4,60 ans	6,66 ans		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 42 du rapport

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

1.1 CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION

10 usines de production d'eau potable en service
 Capacité de production journalière : 80 000 m³/j
 35 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 58 350 m³ ;
 Protection de la ressource (P108.3) : indice de 82%
 Volumes prélevés : 13 561 931 m³ (-2,4 % par rapport à 2022)
 Volumes produits : 12 426 674 m³ (-1,4% par rapport à 2022)

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et leurs caractéristiques associées sont les suivants :

Ressources Eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Pont-Scorff) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510 m3/h	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m3/h
	Usine du Lesté (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m3/h
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 24 000 m3/j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m3/h
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 17 000 m3/j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m3/h UTEF intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016
Barrage de Port Melin (et forages) - Groix	Usine de Créhal (Groix)	1 400 m3/j (40 m3/h eau de surface + 30 m3/h eau de forage)

Ressources souterraines

Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m3/j 1 314 000 m3/an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m3/j 292 000 m3/an
Bubry : Usine de Kerpicaud	50 m3/h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m3/j Concentration eau brute en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L ouvrages non exploités en 2022
Plouay : Usine de Manebail	25 m3/h pas d'arrêté de filière
Groix : forages de Kerdurand, F5.5, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5 m3/h, 9 m3/h, 5 m3/h, 9 m3/h Arrêté préfectoral du 8 Septembre 2020
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m3/h - 200 000 m3/an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m3/h sur 20h Concentration de la ressource en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2022

1.3 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau potable produits par les équipements de Lorient Agglomération sont en légère baisse (-1,4% par rapport à 2022). La mise en œuvre du Plan Eau national et à

l'échelle de Lorient Agglomération, du Plan de Résilience Eau, ont permis de sensibiliser les usagers aux gestes économes en eau et de

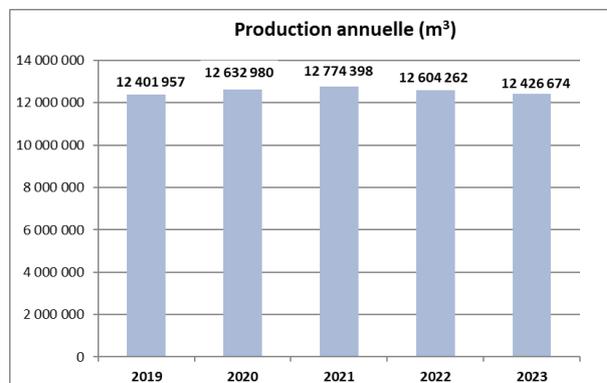
constater également des réductions de consommation chez gros consommateurs.

La baisse de production d'eau engagée en 2022 se poursuit en 2023. Des différences existent par secteur ; ainsi, la production de l'usine de Langroise (3 345 141 m³) est en baisse de 16,9% par rapport à 2022, s'expliquant par les 3 périodes d'arrêt de l'usine et la forte réduction des exports d'eau vers les communes voisines (AQTA notamment). La production de l'usine de Petit Paradis a, quant à elle, augmenté de 10,6% venant compenser pour partie les baisses de production des usines de Coët er Ver et celle de Langroise.

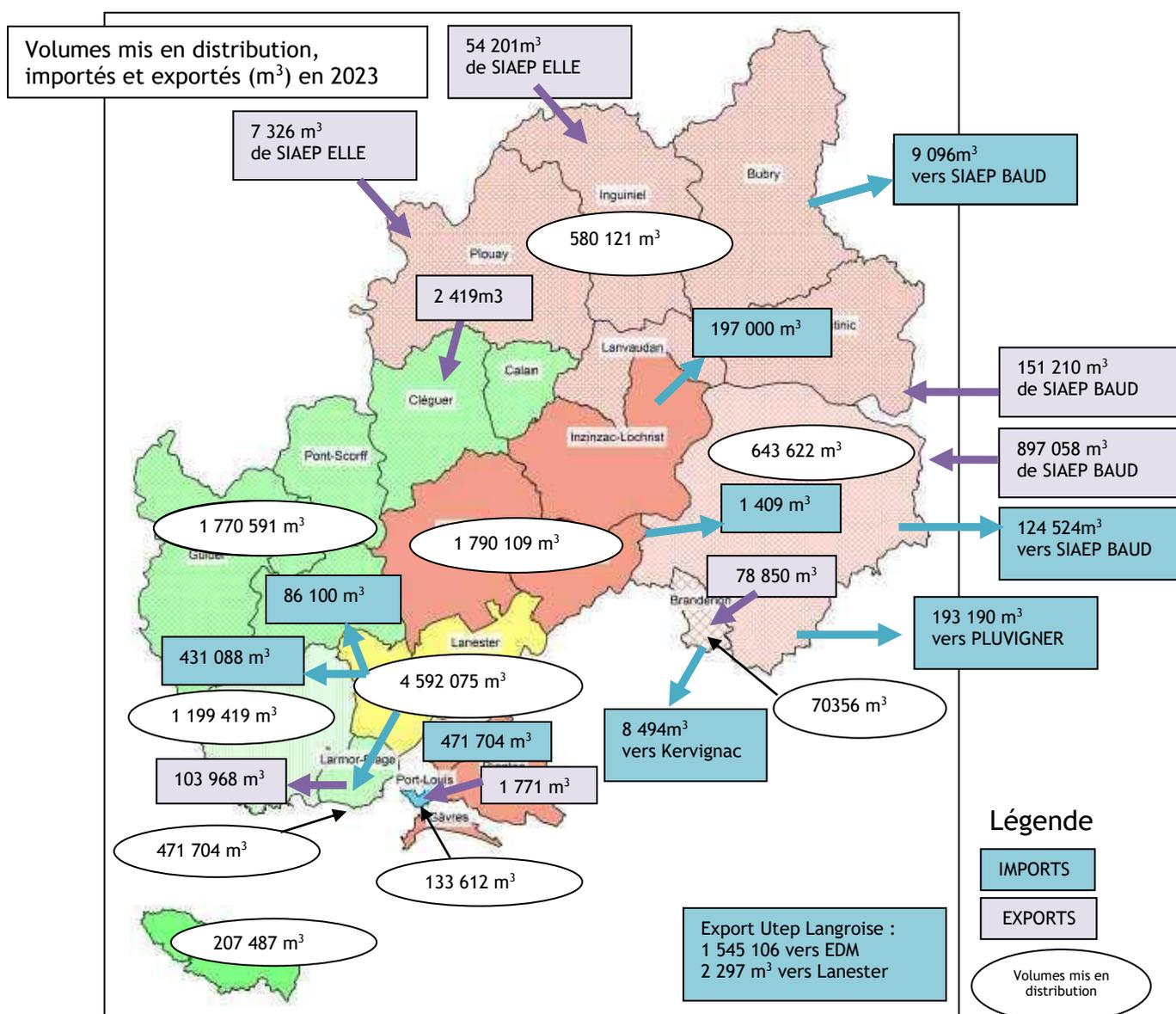
En 2023, les captages de BRANDERION et d'INGUINIÉL sont restés à l'arrêt. Ceux de BUBRY, RIANTEC et un puits de PLOUAY mis à l'arrêt en 2021 au regard des concentrations de l'eau brute en ESA métolachlore, puis remis en service au 2^{ème} semestre 22, à la demande de l'ARS pour faire face

au déficit de ressource en eau, et ont été maintenus en production en 2023.

Sur Groix, la pression de distribution du réseau d'eau a été remontée à 2,5 bars en sortie des 2 stabilisateurs. Les volumes d'eau mis en distribution ont augmenté de 2,2% sans revenir aux valeurs de 2021.



1.4 GESTION DES INTERCONNEXIONS



2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

110 169 abonnés (+1,3% par rapport à 2022)

Volumes mis en distribution : 11 459 096 m³ (-3,1% par rapport à 2022)

211 053 habitants desservis (D.101)

2 467,14 km de réseau AEP dont 2 392,25 km de linéaire de réseau de distribution

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) : 109,17 /120 (basé sur le linéaire de réseau de distribution, en augmentation)

Rendement global du réseau (P104.3) : 84,5% (89,9% en 2022)

Nombre de compteurs : 112 763 unités

Age moyen des compteurs : 8,2 ans (7,6 ans en 2022)

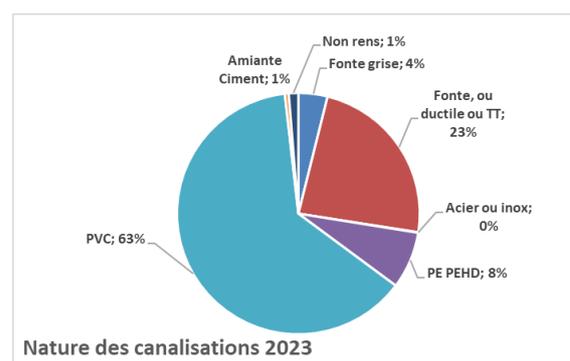
1 592 prélèvements pour analyses réalisés sur le réseau, aucune non-conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1 - 100%) et 19 non conformités vis-à-vis des paramètres physico-chimiques localisées sur Groix suite à production de sous-produits désinfection THM (P102.1 - 98%).

2.2 PATRIMOINE EXPLOITE ET ABONNES DU SERVICE

ABONNES DU SERVICE

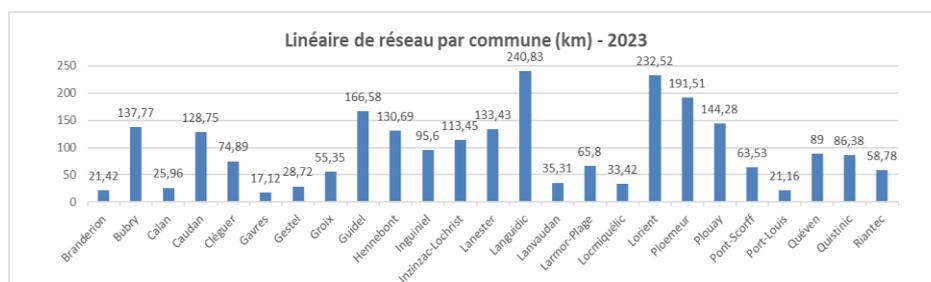
Nombre d'abonnés	2022	2023	Evolution
Brandérian	655	673	2,7%
Groix	2956	2986	1,0%
Secteur Ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pont-Scorff, Ploemeur et Quéven)	28 170	28228	0,2%
Larmor-Plage	5 663	5743	1,4%
Languidic	3998	3953	-1,1%
Lorient / Lanester / Port-Louis	38 125	39312	3,1%
Secteur Est (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic et Riantec)	22 270	22424	0,7%
Secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic)	6 908	6850	-0,8%
TOTAL	108 745	110 169	1,3%

Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise diminue passant de 7% à 4% en 2023 grâce au renouvellement.



LINEAIRE DE RESEAUX

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d'eau potable de distribution s'élève à **2 392,25 km** et le linéaire de réseau de transport de **74,89 km**. A des fins de fiabilisation de la donnée d'une année sur l'autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.

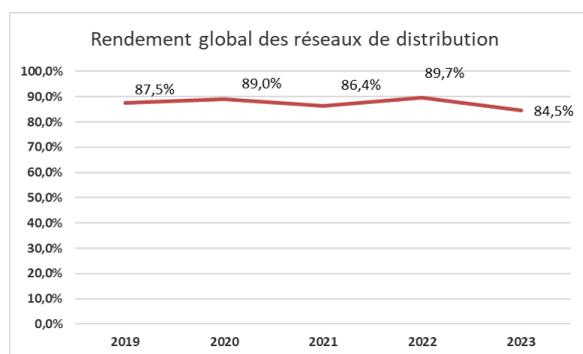


2.3 Performance des réseaux d'eau potable

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- Le rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de **84,5 %** contre **89,7%** en 2022.

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution

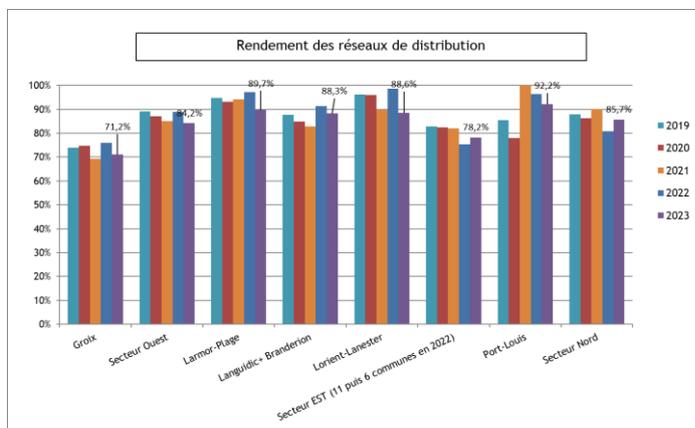


Les rendements sont globalement à la baisse par rapport à 2022 ; pour mémoire les données de 2023 ont été impactées par un changement du mode de calcul des volumes facturés sur les secteurs exploités en régie, rapportés sur 365 jours et par une surfacturation des volumes d'eau par le prestataire sortant du contrat du secteur ouest en 2022.

Les rendements restent faibles pour Groix (71% en 2023), et en baisse par rapport à 2022 (76% en 2022), année marquée par une réduction de la pression de distribution.

Le rendement du réseau du secteur Est s'améliore légèrement passant de 75,2% à 78,2%. Le projet 2024/2025 de pose de compteurs généraux de pied d'immeubles collectifs devrait permettre une amélioration du rendement de réseaux à l'avenir.

Le rendement de réseaux de la commune de Ploemeur se dégrade passant de 80,9% en 2022 à 76,1% en 2023, ce qui impacte négativement le rendement global du secteur Ouest, malgré l'attention portée par le nouvel exploitant et les opérations de renouvellement de réseaux.



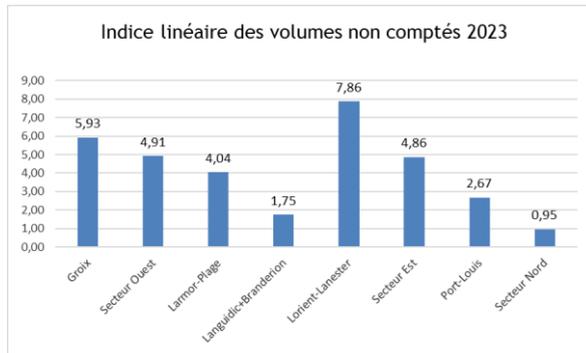
- L'indice linéaire de pertes est de **2,08 m³/km/jour**. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2.5 m ³ /j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m ³ /j/km
sup. à 50 abonnés/km	10 m ³ /j/km

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

	2022	2023
Volume consommé autorisé	9 473 068	9 888 448
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (m3)	10 534 910	11 704 182
Indice linéaire de perte en réseau (ILP) en m ³ /km/jour	1,14	2,08

- **L'indice linéaires des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de **4,16 m3/km/jour**.



Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

	2022	2023
Volume consommé autorisé	9 473 068	9 888 448
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (m3)	10 534 910	11 704 182
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) en m3/km/jour	2,33	4,16

- **Sectorisation des réseaux, vannes à modulation de pression, recherches de fuite par la régie sur les réseaux**

Suivi des compteurs de sectorisation des réseaux :

Sur chaque commune, les réseaux exploités sont découpés en secteurs. Chaque secteur est pourvu de compteurs dits « de sectorisation », télésurveillés, permettant de détecter des irrégularités sur les débits minimums de nuit, sur les évolutions de volumes journaliers et les variations de pressions sur les secteurs régulés.

Les recherches de fuites s'appuient au quotidien sur l'analyse des données issues de l'outil de sectorisation (ou supervision) des réseaux en service. Cet outil existe sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération.

Au regard des résultats obtenus des campagnes de recherches de fuites peuvent

ensuite être programmées sur le terrain par des méthodes acoustiques.

La sectorisation permet aussi d'estimer les volumes non comptés dans les cas de vol d'eau importants sur les poteaux d'incendie notamment.

Exemple

Estimation de la consommation du camp des gens du voyage sur la zone Saint Niau à Lanester.

Nombre de jour de présence du 22/05/2023 au 30/06/2023	40 jours
Volume moyen habituel	60 m3
Volume moyen consommé pendant 40 jours	109 m3
Consommation estimée	1960 m3



La sectorisation permet aussi d'estimer les volumes non comptés en cas de fuites sur réseau.

Exemple :

23 juin 2023 - rue Trudaine à Lanester - fuite sur poteau d'incendie sur canalisation de diamètre 500 mm.

Volume total de fuite estimée : 934 m³



Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

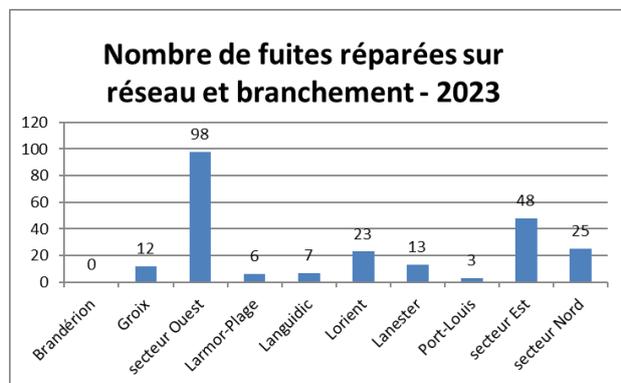
Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de l'Établissement et a continué à être mis à jour depuis, à des fins de fiabilisation.

2.4 Entretien des réseaux et branchements

• Maintenance du réseau d'eau potable

Les agents du service de l'eau et les prestataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2023, 235 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le territoire ; ce chiffre est en baisse par rapport à 2022 (479 fuites), notamment sur le secteur Ouest qui reste problématique.



Sur Ploemeur, des campagnes de nettoyage air+eau des réseaux d'eau ont eu lieu du 24 mai au 1er juin puis du 5 au 12 décembre en vue d'améliorer la qualité d'eau distribuée notamment lors d'à-coups hydrauliques ou de changement de sens de circulation de l'eau dans les canalisations.

• Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur le territoire de l'agglomération, ont été réalisés :

- ✓ 5872 branchements neufs ou renouvelés.
- ✓ 2 445 poses de compteurs neufs.

L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2023, il était de **109,17/120**. Cette augmentation est liée à la prise en compte des données disponibles chez les exploitants, non intégrées dans la notation de ce critère jusqu'à présent (ex : document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges et travaux de renouvellement).

Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

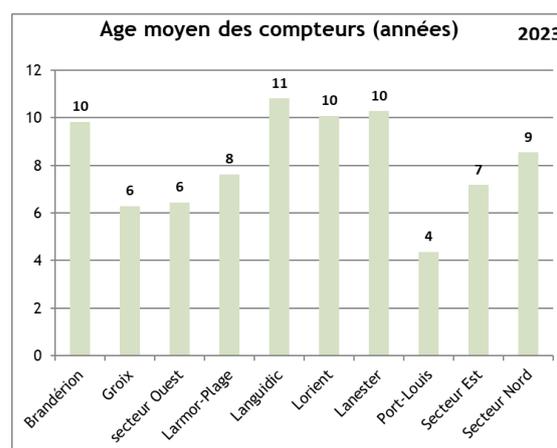
Il est à noter que dans le cadre des travaux de renouvellements de réseau, la régie a renouvelé 102 branchements dont 13 en plomb.

• Entretien du parc de compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2023, le parc des compteurs est de **112 763** unités. L'âge moyen du parc de compteurs est de **8,2** ans.

L'âge moyen des compteurs par commune (ou groupements de communes) est le suivant :



En 2023, au total, **2 445 compteurs** ont été posés ou remplacés, dont 1 137 par la régie sur le secteur de Brandérion, Languidic, Lorient, Lanester, Port-Louis et Groix.

Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de compteurs radio-relevés qui a été déployée ; ces compteurs actifs sont au nombre de 15 584 soit 30% du parc géré par la régie. L'année 2023 se caractérise par un plus faible nombre de compteurs renouvelés qu'en 2022, année marquée par de grosses opérations de renouvellement de compteurs dans le cadre des fins de contrats des secteurs Ouest et Est. Des opérations de changement de compteurs ont été programmées en 2023 sur Lanester et Port-Louis en particulier.

- **Défense incendie**

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes (établissement de conventions), l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Des conventions de coopération ont été signées avec les communes de Lorient, Brandérian, Languidic, Port-Louis et Groix. Un décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Règlementairement, les communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies.

- **Bornes de puisage**

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **18 bornes de puisage** réparties sur son territoire. Ces équipements fonctionnent, à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et

collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné. La vente et le rechargement des cartes sont centralisés par la régie eau potable.

Les bornes sont implantées à :

- ✓ Ploemeur, rue de Larmor-Plage
- ✓ Languidic, place du Bouilleur de Cru
- ✓ Hennebont, face à la gare
- ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende,
- ✓ Riantec, Villemarion
- ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec,
- ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et rue du vieux moulin
- ✓ Lanester, zone de Kerpont
- ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise
- ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène,
- ✓ Lanvaudan, rue de la Gare
- ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton
- ✓ Quistinic, rue de la résistance
- ✓ Guidel, Zi des Cinq Chemins
- ✓ Cléguer, Restanscoezec (château d'eau)
- ✓ Quéven, rue Einstein
- ✓ Lorient, rue Le Bourhis.

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Le nombre d'interventions non programmées a été de **124**, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,13** (chiffre en légère baisse par rapport à 2022).

3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du

11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 30/12/22 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

On distingue 2 niveaux de conformité :

- ✓ Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 36 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre... par exemple) ;

- ✓ Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les bilans bruts des analyses réglementaires ont été établis par l'ARS par unité de distribution et transmis au maître d'ouvrage.

A noter que sur Ploemeur, la modification des conditions de distribution, avec augmentation du secteur desservi depuis le réservoir de Beg er Lann et du secteur desservi depuis Larmor-Plage Keraduhén, a permis de réduire les problématiques d'eau colorée.

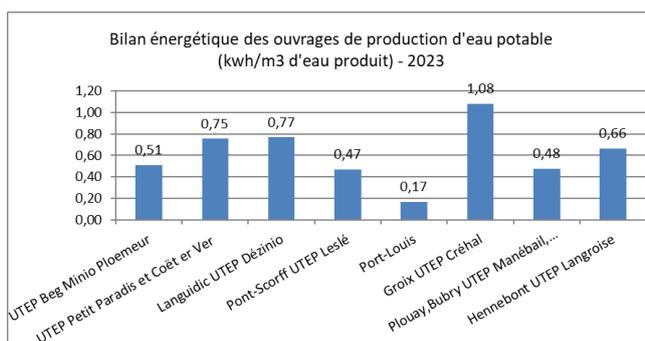
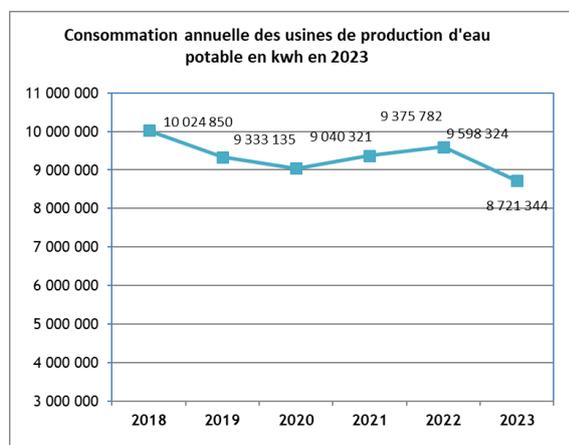
Indicateurs P101.1 et P102.1

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)

	2022	2023
Nb prélèvements physico-chimiques	447	1070
Nb prélèvements physico-chimiques conformes	444	1051
Taux de conformité P102.1	99%	98%
Nb prélèvements microbiologiques	431	522
Nb prélèvements microbiologiques conformes	431	522
Taux de conformité P101.1	100%	100%

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2023, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 8,7 MWh. Cette consommation, est en baisse de -9,1% par rapport à 2022, qui avait été impactée par la mise en place d'une unité de dessalement d'eau de mer à Groix, très énergivore.



5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

5.1 Etudes réalisées en 2023

- **Forages de Guidel**
Suspension provisoire des études de mise en service des forages de Saint Mathieu dans l'attente de l'actualisation de la convention départementale de protection des captages d'eau potable.
- **Ressources en eau Groix**
Réalisation d'un dossier de retour d'expérience relatif à la mise en service d'une unité de dessalement d'eau de mer et de son impact sur les milieux.

- Poursuite de la **démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** sur le secteur de Bubry ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.
- **Lancement des marchés de travaux** de la construction de l'usine de traitement de l'eau de Beg Minio à Ploemeur et réhabilitation des réservoirs de stockage.

5.2 Travaux réalisés en 2023

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- Poursuite des opérations de réception de la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix ;
- Réservoir de Lann Blenn à Inzinzac-Lochrist, remise en état hydraulique de la station de pompage ;
- Usine de production d'eau de Langroise à Hennebont, travaux hydrauliques pour repositionner dans la filière de traitement les filtres à sable (DELREB/CARBOFLUX /Filtres à Sable) ;
- Usine de Leslé à Pont Scorff, remise en état des équipements de la pré-ozonation afin d'optimiser le débit d'usine et l'abattement du paramètre ESA Métolachlore ;
- **Travaux sur réseaux d'eau et branchements :**

En 2023, **21 183 mètres linéaires** de réseaux d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à **0,90% du linéaire total du réseau** pour l'année (indicateur P107.2, **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2019-2023 établi à 0,87%**). Ce taux de renouvellement est en légère augmentation. C'est l'un des meilleurs atteints depuis 2012.



Kergal/ Keramour à Quistinic

Travaux confiés à la régie - pose de canalisations, tubage et reprise de branchements - sur un total de 1201 ml :

576 ml ont été renouvelés à Lorient et 625 ml à Port-Louis en 2023. Les principaux chantiers ont été les suivants : à Lorient, allée du village du Bourgneuf, la Villeneuve, rues Clément Ader, Coste et Bellefontaine, à Port-Louis, rues Uhel et Bourgeois.

Rénovations / extensions du réseau eau potable sous-traitées à des entreprises :

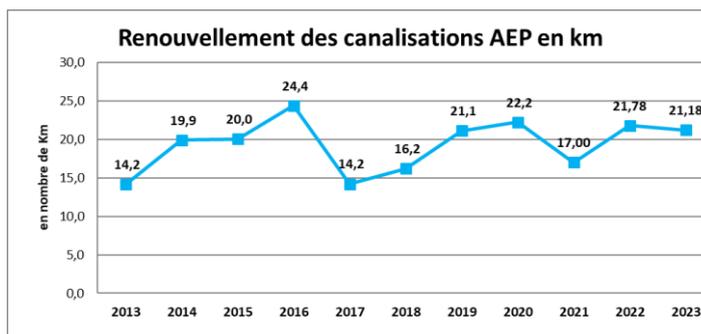
Kervidoret à Bubry, Penhouët et Keryvonet, Rues des ajoncs, de la Libération à Caudan, Porh Guer, rues des Mouettes et du Port à Gâvres, Port Tudy, Port Lay et Kermunion, Port Mélite à Groix, rue Cachin à Hennebont, Kerganaouen, Le Gleut/ Relven/ Kergourio et rue de la Libération à Inguiniel, RD145 tranche 2 à Inzinzac-Lochrist, Secteur Châteaubriand à Port-Louis, Rue du petit phare à Larmor-Plage, Rue de Kerlin et secteur de Bodélio à Lorient, rue de la Villeneuve et liaison Fort Bloqué/ Guidel à Ploemeur, Kergarnic à Plouay, Route d'Arzano à Pont-Scorff, Rues des Mésanges, Roitelets et de Manéguen à Quéven et Village de Locunolé et Kergal/ Keramour à Quistinic.



Rue des mouettes à Gâvres



Rue de la Libération à Caudan



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

1.1 CHIFFRES CLES

1 311 km de réseaux (refoulement et gravitaire hors branchements)

27 stations d'épurations dont 25 exploitées en régie

340 postes de relevage eaux usées dont 272 exploités en régie

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B) : 50,56/120

96 279 branchements au service assainissement

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des 27 stations approche les 382 890 EH.

Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulements des eaux usées est de 336 unités auquel s'ajoutent 4 postes de relevages des eaux pluviales.

25 stations de traitement sont exploitées en régie ainsi que 218 postes de relèvements auxquels s'ajoutent 2 postes des eaux pluviales

STEP et PR 2023					
COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	Exploitation régie	NOMBRE POSTES	Exploitation régie
BRANDERION	1 200	FILTRE PLANTE	OUI	5	4
BUBRY	1 500	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
	700	LAGUNE	OUI		
CALAN	raccordée sur step de PLOUJAY		OUI	4	4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	9	9
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	OUI	6	6
GAVRES	3 320	LAGUNE	OUI	3	3
GESTEL	raccordée sur STEP QUEVEN		OUI	3	3
	4 000	BOUE ACTIVEE	OUI		
GROIX	1 950	BOUE ACTIVEE	OUI	25	21
	500	LAGUNE	OUI		
	300	LAGUNE	OUI		
	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI		
GUIDEL	300	FILTRE PLANTE	OUI	41	39
	120	FILTRE SABLE	OUI		
HENNEBONT	25 000	BOUE ACTIVEE	OUI	30	30
INGUINIEL	1 000	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
INZINZAC-LOCHRIST	raccordée sur STEP BECQUERIE à Hennebont		OUI	6	6
	700	FILTRE PLANTE	OUI		
LANESTER	55 000	BOUE ACTIVEE	OUI	25	25
LANGUIDIC	6 000	BOUE ACTIVEE	OUI	3	2
	230	LAGUNE	OUI		
LANVAUDAN	500	LAGUNE	OUI	0	0
LARNOR PLAGE	raccordée sur STEP de LORIENT		NON	21	0
LOCMIQUELIC	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
LORIENT	160 000	BOUE ACTIVEE	NON	31	0
PLOGNEUR	28 000	BOUE ACTIVEE	NON	58	0
PLOUJAY	12 300	BOUE ACTIVEE	OUI	3	3
PONT-SCORFF (2)	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	7	7
PORT-LOUIS	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	13	13
QUEVEN	30 000	BOUE ACTIVEE	OUI	18	18
QUISTINIC	500	FILTRE SABLE	OUI	0	0
RIANTEC KERVENIC	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	12	12
TOTAL	382 890			336	218

Station d'épuration de Lorient KEROLAY



Linéaires des réseaux de collecte

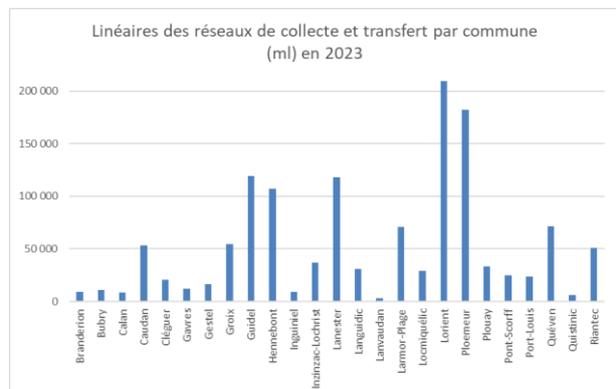
Les réseaux sont de type séparatif.

Le linéaire total est de 1 311km.

Il se décompose comme suit :

Réseau gravitaire : 1126 km

Réseau de refoulement : 185 km.



Population desservie par un réseau de collecte des EU (D201.0)

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est de **96 279** (mise à jour base clientèle suite à changement de prestataire, nombre de branchements), ce qui fixe l'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte à **192 547 habitants (INSEE 2021)**.

Ce nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement ramené à la population de l'agglomération 2023 est de **93,22 %** (données actualisées suivant données INSEE 2021 : 2,15 habitants/logement en moyenne sur l'agglomération).

2. RESEAUX DE COLLECTE EU

Autorisation spéciale de déversement (D202.0)

Est présentée ci-contre la liste des arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques (22 entreprises concernées).

La plupart de ces établissements dispose également d'une convention de déversement spécial précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

Taux de desserte (P201.1)

Cet indicateur donne le taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif. Cet indicateur ne peut être déterminé pour toutes les communes sur l'agglomération pour 2023. Les données disponibles sont les suivantes :

COMMUNES	%
BRANDERION	97%
CAUDAN, HENNEBONT, LANGUIDIC	98%
GESTEL, INZINZAC-LOCHRIST	99%
BRUBRY, CLEGUER, GAVRES, GROIX, INGUINIEL, LANVAUDAN, LORIENT, PLOEMEUR, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUISTINIC, QUEVEN	100%
CALAN, GUIDEL, LANESTER, LARMOR-PLAGE, LOCMIQUELIC, PLOUJAY, RIANTEC	NR

COMMUNE	ETABLISSEMENT	BASSIN VERSANT
CAUDAN	EPSM CHARCOT	STEP HENNEBONT
CLEGUER	INITIAL BTB	STEP PONT SCORFF
GUIDEL	SVA Jean Rozé GUIDEL	STEP GUIDEL
GROIX	GROIX ET NATURE	STEP GROIX GRIPP
HENNEBONT	VEOLIA	STEP HENNEBONT
	POULAIN	STEP HENNEBONT
	GUERBET	STEP LANESTER
LANESTER	CAPITAINE HOUAT	STEP LANESTER
	GEANT CASINO	STEP LANESTER
	NAVAL GROUP	STEP LANESTER
LANGUIDIC	AVL	STEP LANGUIDIC
	PESCANOVA	STEP KEROMAN
LORIENT	HALIEUTIS	STEP KEROLAY LORIENT
	PROD ATLANTIQUE	STEP KEROLAY LORIENT
	CMNN	STEP KEROLAY LORIENT
	GEANT CASINO	STEP KEROLAY LORIENT
	CHBS	STEP KEROLAY LORIENT
PLOEMEUR	PISCINE OCEANIS	STEP PLOEMEUR
PLOUJAY	ISLA MONDIAL	STEP PLOUJAY
QUEVEN	VALIA	STEP QUEVEN
	MANE FRERES	QTEP QUEVEN
RIANTEC	LES PANIERS DE LA MER	STEP RIANTEC

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Concernant la conformité des systèmes de collecte des stations de capacité de plus de 2000 EH, 9 sont déclarés conformes et 4 non conformes, par les services de l'Etat par temps sec tant localement qu'au niveau national.

Au niveau de la conformité locale par temps de pluie, 3 systèmes de collecte présentent des non-conformités, 7 sont en cours de mise en conformité et 3 sont déclarés conformes. Cette évolution a pour origine la stricte application des critères de conformités par les services de l'Etat et ne relève pas d'une dégradation des installations.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

8 dossiers de demande d'indemnisation pour des dommages du fait des installations, engorgements ou refoulement de réseaux d'eaux usées ont été transmis à Lorient Agglomération ; le taux de débordement est donc de 0,08 pour 1000 abonnés. Aucun n'a fait l'objet d'une indemnisation à ce jour.

Nombre de "points noirs" (P252.2)

Le "point noir" se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

	2021	2022	2023
Nombre de points noirs du réseau	68	70	78
Linéaire de réseau gravitaire (km)	1145	1121	1126
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	5,94	6,24	6,93

Le nombre de points noirs évolue au cours des années avec des résolutions et de nouveaux points détectés et suivis.

Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- L'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- Les réparations sur réseau, scellement de tampons,
- L'étude et le suivi de réalisation des branchements.

Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- ✓ 155 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+1% par rapport à 2022) ;
- ✓ 624 interventions curatives ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire ;
- ✓ 113 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 10% du réseau gravitaire ;
- ✓ 211 tampons ont été remplacés.

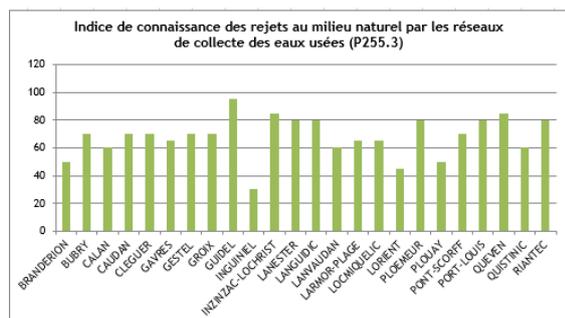
	2021	2022	2023	évolution N/N-1
Réparation sur branchements	31	35	37	5%
Réparation sur réseau	16	40	26	-35%
Réalisation branchement	217	153	155	1%
Interventions curatives diverses réseau / ouvrages	785	844	624	-26%
Interventions préventives réseau en km	56	97	113	16%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de l'Etablissement, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la DEA qui continue à être mis à jour à des fins de fiabilisation. Pour 2023, il est de **50,56/120**. Il n'a pas évolué.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.



Il n'est pas possible de définir un indicateur global en l'absence de données sur la pollution collectée sur le secteur concerné.

Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

- **Contrôles lors des ventes**

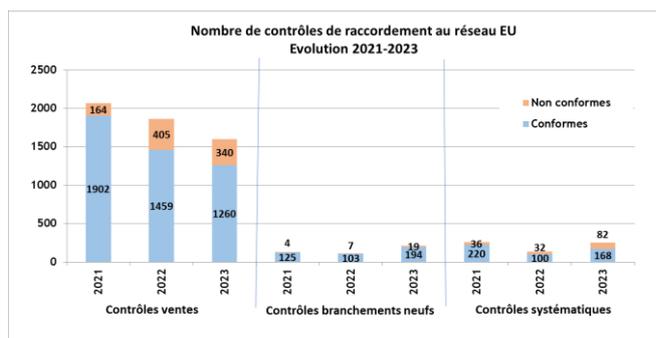
Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

- **Contrôles des branchements neufs**

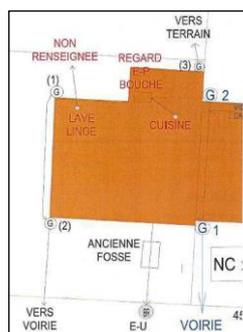
Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

- **Contrôles systématiques/Enquêtes**

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.



Les contrôles réalisés par la régie et ses prestataires restent à un niveau élevé, 2442 réalisés, avec une hausse de 16% par rapport à 2022. Les contrôles vente, après les fortes hausses de 2020 et 2021, diminuent de 14% en passant de 1864 à 1600 (troisième année consécutive de baisse). Ils représentent 65.5% des contrôles. Les évolutions pour le contrôle des branchements neufs (213) comme les enquêtes (250) sont en nette progression sachant que ces contrôles sont réalisés principalement par les prestataires de la Direction.



Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement.

- **Les branchements non conformes**

Au 31/12/2023, 1054 branchements non conformes sont comptabilisés suite aux divers contrôles (contre 1072 au 31/12/22). Dans les faits, les difficultés sont importantes pour faire corriger les défauts alors même qu'ils participent fortement aux atteintes au milieu naturel et donc aux non-conformités des systèmes (indicateur P203.3). Une intensification des relances des usagers sur ces sujets est en cours depuis fin 2021.

3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Fonctionnement des stations d'épuration

La pluviométrie impacte grandement le fonctionnement des postes de relèvement et des stations d'épuration. Après une année 2022 particulièrement sèche, 2023 a été marquée par un hiver pluvieux.

Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration reste satisfaisant. Le principal problème reste lié aux eaux parasites. La pluviométrie de la fin d'année a remis en exergue les bassins versants les plus sensibles aux eaux parasites avec plus particulièrement Ploemeur, Lorient et Hennebont. Les plans d'actions définis avec les services de l'Etat en 2021-2022, doivent être menés à leur terme pour que les systèmes soient déclarés de nouveau conformes.

Travaux réalisés en régie

Les principaux travaux réalisés sur les stations d'épuration ont été les suivants : renouvellement des automates des stations de Cléguer, Quéven, Plouay et Languidic, renouvellement du surpresseur d'air de la station de Languidic, renforcement du pompage du poste de relevage Kerjean, renouvellement du pompage du poste de relevage de la Digue, renouvellement de 6 agitateurs de bassin aération (STEP Quéven x1, STEP Hennebont x3 et STEP Pont-Scorff x1).

Boues

Quantité de boues produites (D203.0) :

La production totale a été de **3076 TMS** (-6.7% par rapport à 2022).

Les tonnages de MS évacués (incluant la chaux) ont été de 3481 TMS.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3) : 100% des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

STEP	Tonnes de MS produites	Tonnes de MS évacuées	EPANDAGE en %	COMPOSTAGE en %
BRANDERION	4,6	11,3		100
BUBRY BOURG	6,6	10,6	100	
BUBRY St YVES	0,0	0,0		
CAUDAN	43,3	33,8	100	
CLEGUER	24,8	17,4	100	
GAVRES		Pas d'évacuation		
GROIX LE GRIPP	58,5	53,1		100
GROIX LOCMARIA	11,1	11,8		
GROIX KERLARD		Pas d'évacuation		
GROIX QUELHUIT		Pas d'évacuation		
GUIDEL KERGROISE	219,0	138,3	100	
GUIDEL LOCMARIA		Pas d'évacuation		
HENNEBONT	363,0	563,0	100	
INGUINIEL	6,1	7,3	100	
INZIZAC PENQUESTEN		Pas d'évacuation		
LAINESTER	485,0	654,0	100	
LANGUIDIC COET MEGAN	43,1	15,4		100
LANGUIDIC TREURAY		Pas d'évacuation		
LANVAUDAN		Pas d'évacuation		
LORIENT	985,0	1 023,0	57,7	42,3
PLOEMEUR	295,0	407,0	100	
PLOUAY	125,0	152,0	100	
PONT-SCORFF	30,0	43,0	100	
QUEVEN	196,0	149,0	100	
QUISTINIC		Pas d'évacuation		
RIANTEC KERVENIC	180,0	191,0		100
TOTAL	3 076,1	3 481,0	79,3%	20,2%

Une partie des boues en provenance de la station de Lorient (42%), la totalité de celles de Riantec, Languidic, Brandérion et de Groix sont valorisées par compostage. Elles représentent 20.5% des tonnages évacués. Le reste est valorisé par épandage agricole.

Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers de deux indices :

- P254.3 : conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale.

Ces indices (P254.3 et P205.3) sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacune des stations concernées.

Synthèse des indicateurs P204.3, P205.3 et P254.3

COMMUNES	STEP					
	LOCALES			NATIONALES		
	équipement	performances	globales	équipement P204.3	performances P205.3	globales
CAUDAN	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
GAVRES	NON	NON	NON	NON	NON	NON
GROIX LE GRIPP	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
GUIDEL	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
HENNEBONT	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
LANESTER	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
LANGUIDIC	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
LORIENT	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
PLOEMEUR	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
PLOUAY	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
PONT SCORFF	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
QUEVEN	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
RIANTEC	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON

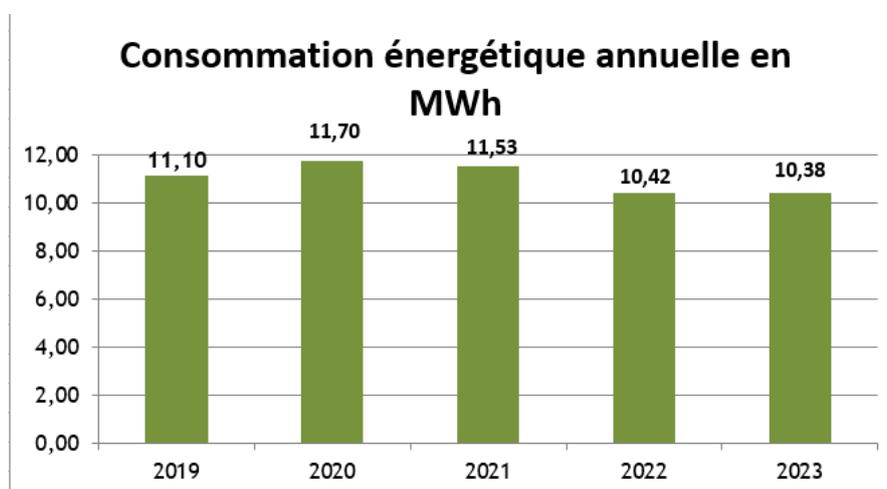
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	92,31% (Gâvre NC)
P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	84,62% (Gâvres et Ploemeur NC)
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	0%

CAUDAN	Geométrie de canal de débitmètre à revoir + réfrigération préleveur entrée à revoir
GAVRES	Absence de filière de traitement du phosphore
GROIX LE GRIPP	Débitmètre point A2 (surverse): Courbe hauteur/débit à revoir + équipement PR 5 Chemins
GUIDEL KERGROISE	Canal débitmétrique sortie Non conforme
HENNEBONT	Déversements en dessous du débit de référence
LANESTER	NC Débitmètres sortie STEP + Point A2 non équipé + Abs mesure de débit sur Point A1
LANGUIDIC	Sonde canal de sortie non fiable
LORIENT	Déversements en dessous du débit de référence + absence contrôle points A1
PLOEMEUR	DBO5 valeur réhibitoire atteinte, 4 bilans NC + absence contrôle sur les points A2 et A1 + déversement en dessous du débit de référence
PLOUAY	NC Débitmètre trop plein
PONT SCORFF	Déversements en dessous du débit de référence
QUEVEN	NC Débitmètre sortie, déversement en dessous du débit de référence, déversements temps sec + manque débitmètre surverse PR Golf
RIANTEC	Nombreux déversements en tête de station (A2) en dessous du débit de référence

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2023, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 10,38 MWh contre 10,42 MWh en 2022. Les stations de traitement représentent 72% de la consommation. Ce résultat est donc stable alors même que l'année 2023 a été bien plus pluvieuse que 2022 (intrusion d'eaux parasites), ce qui témoigne d'une certaine progression des équipements en matière de consommation énergétique entre 2022 et 2023.

Les stations de Lorient, Lanester et Ploemeur disposent de panneaux photovoltaïques. La production de ces panneaux s'est établie à 260 747 kWh soit 2,50 % de la consommation totale.



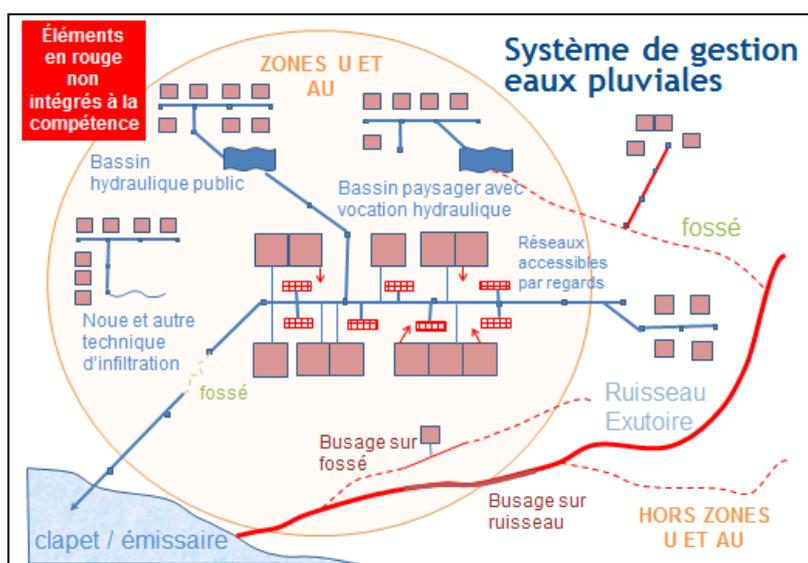
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

5.1 Transfert de la compétence et modalités de gestion

Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), s'est opéré au 1^{er} janvier 2018 le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », des communes membres vers l'agglomération.

La délibération du conseil communautaire en date du **13 février 2018** précise le périmètre de cette compétence ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence. Elle a été complétée par la délibération du 3 novembre 2020.

Le périmètre retenu est schématiquement le suivant :



Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les communes restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune.

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

Fin 2023, le patrimoine associé à la gestion des eaux pluviales urbaines comprenait :

- 731 120 ml de collecteur et 57 571 ml de fossés
- 227 ouvrages de rétention, dont 166 gérés par Lorient Agglomération,
- 976 exutoires recensés, dont 445 en cours d'eau, 190 dans les masses d'eau côtières et 341 dans les masses d'eaux de transition,
- 4 postes de relevage (3 Lorient et 1 Inzinzac-Lochrist).

5.3 Faits marquants

L'année 2023 a encore été marquée par un évènement pluvieux intense le 8 mars. Quelques secteurs restent très sensibles aux inondations : centre ville de Lorient, chemin de ronde de Naval Group à Lanester, Place de la Mairie à Riantez notamment, ainsi que quelques endroits ponctuels et récurrents en raison de défauts structurels et d'un mauvais dimensionnement des réseaux.

Le Schéma Directeur d'assainissement des Eaux Pluviales a été validé fin 2023 ; il précise les travaux à réaliser pour développer la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales sur le territoire et gérer les inondations.

6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

6.1 Etudes réalisées en 2023

- Enquête publique pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Guidel.
- Démarrage des études pour la révision du zonage eaux usées d'Inzinzac-Lochrist (enquête publique prévue en 2024).
- Réalisation des études pour le raccordement de l'assainissement des eaux usées de la commune de Gâvres sur la commune de Port-Louis et sécurisation du réseau d'eau potable.
- Lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du poste de relevage de la Digue à Port-Louis pour accueillir les eaux de Gâvres.
- Poursuite des recherches d'eau parasites par des diagnostics complets dans les secteurs de Caudric à Ploemeur, St Armel à Lorient et Centre-ville d'Hennebont.
- Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la station d'épuration de Ploemeur.
- Lancement des études de renouvellement des autorisations des systèmes d'assainissement (dont Lanester, Lorient, Hennebont, Plouay, Caudan et Quistinic) et des études d'analyses de risques de défaillance sur les stations concernées (+ 10 000 EH).

6.2 Travaux réalisés en 2023

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU :

Renouvellement des postes de refoulement eaux usées de Becquerie Sulfure à Hennebont et Central à Larmor-Plage.



Travaux sur Poste de relevage PR Central à Larmor-Plage

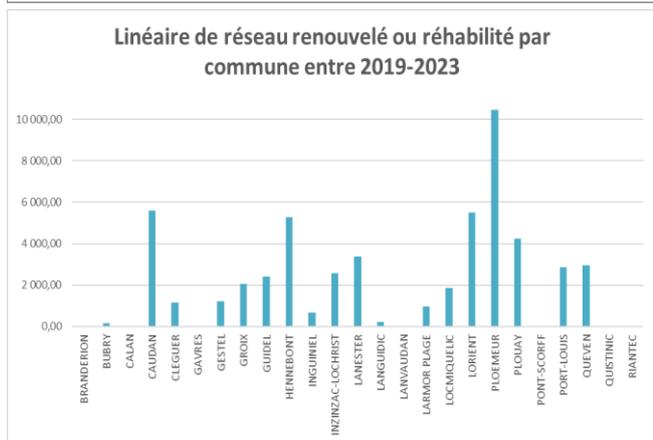
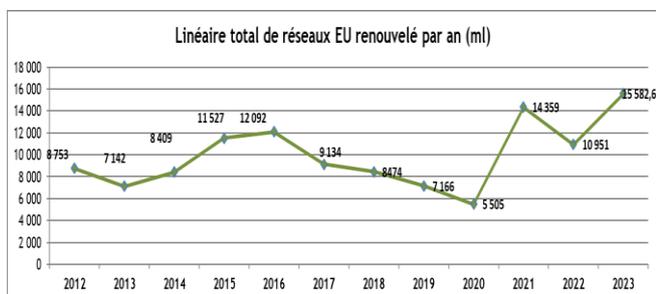
Transferts d'effluents :

Démarrage des travaux pour le raccordement du village de Kergonan à Languidic sur la STEP de Coët Megan (mise en service prévue en 2024).

Eaux usées - Renouvellement (13,19 km), chemisage (2,83 km) / extension de réseaux (6,88 ml) :

Rues du petit phare et Fontaines à Larmor-Plage, Boulevard Cartier et rue Abbé Le Cam, rues Seignelay, petit batteur, Kerlin à Lorient, rue des chasseurs, Fort Bloqué, Parc de Kerihuer à Ploemeur, rues des mésanges, et roitelets à Quéven, ZI de Kerpont et Belvédère à Caudan, Rues de Pen ar Bed et des mouettes à Gâvres, rue Cachin à Hennebont, RD145 à Inzinzac-Lochrist, Rues Ferry, Hugo, Maurice à Lanester, Kergonan à Languidic, Grande rue à Locmiquélic et Secteur Châteaubriand à Port-Louis.

Au total en 2023, **2385 ml de réseaux de collecte** ont été réhabilités et **13197 ml** ont été renouvelés, soit 1,19% du linéaire total, auquel on peut ajouter **6880 ml** créés à l'occasion de la création du refoulement reliant Kergonan au Bourg de Languidic.



Le volume de travaux réalisés sur les réseaux est en forte augmentation en 2023, notamment en raison d'opérations avec des linéaires importants et des budgets plus conséquents.

Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement). Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,82%** sur la période 2019-2023.



Travaux réseaux eaux usées, Fort Bloqué à Ploemeur

Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de **1610 ml** de réseaux et création/extension de **610 ml**.

Création de réseaux et mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimpermabilisation des sols) dans le quartier de Pont Youan à Caudan, création de parkings drainants au port de Gâvres, renouvellement de réseau et création de parkings drainants sur la RD145 à Inzinzac Lochrist, extension de réseau rues Graindorge et Musset à Lanester avec création de parkings drainants, renouvellement du réseau rue du Sous-Marin Vénus à Lorient, renouvellement à Fort Bloqué à Ploemeur, pose de pavés drainants rue des mésanges à Quéven, création d'un bassin de rétention, refonte d'un bassin et création d'un réseau pour la maison de santé à Pont-Scorff.

Plusieurs projets sont toujours à l'étude en matière d'eaux pluviales :

- Aménagement du vallon de Villeneuve le Bourg à Guidel,
- Gestion des inondations du centre-ville de Lorient. L'étude de maîtrise d'œuvre lancée pour la création d'un bassin de 10 000 m³ au centre-ville est abandonnée en raison des coûts d'investissement à prévoir. La politique de Lorient Agglomération en matière d'eaux pluviales s'oriente vers la gestion intégrée des eaux pluviales et la priorité est donnée à la mise en œuvre de techniques avec gestion à la parcelle et à l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Un premier de chantier de désimperméabilisation devrait voir le jour en 2024 avenue Jean Jaurès.
- Aménagements hydrauliques du secteur de Kerprat à Inzinzac-Lochrist en lien avec la suppression de plusieurs étangs.
- Finalisation des études de renouvellement du réseau passant dans l'enceinte de Naval Group (travaux 2025).



Dévoisement de réseau rue du sous-marin Vénus à Lorient.

7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- ✓ Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

- ✓ Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

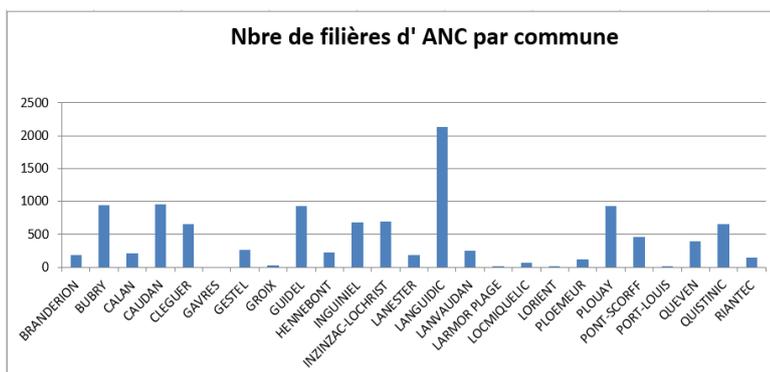
7.2 POPULATION DESSERVIE

Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2023 était de **11 062** contre **11030** en 2022. 84 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.

La population concernée par le SPANC est estimée à **24 882 habitants** (INSEE 2021, taille des ménages - données 2021 utilisées).



7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de **120,0/140**.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-contre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Le SPANC de Lorient Agglomération assure l'ensemble des prestations obligatoires et facultatives à l'exception de l'entretien des installations.

A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B - Eléments facultatifs du SPANC

	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0

7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'après ce classement, 44.8 % des filières (NA + A-) seraient à réhabiliter dans le cadre d'une vente ou dans les 4 ans suivant un contrôle de fonctionnement.

Communes	NA	A-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	31	50	32	39	0	0	29	181
BUBRY	314	215	102	192	2	13	100	938
CALAN	36	61	35	40	0	1	35	208
CAUDAN	181	226	154	258	5	12	114	950
CLEGUER	111	183	126	155	2	4	69	650
GAVRES								0
GESTEL	26	61	62	66	3	0	39	257
GROIX	6	10	8	1	0	0	2	27
GUIDEL	115	215	199	251	16	7	121	924
HENNEBONT	47	35	38	75	5	2	17	219
INGUINIEL	210	142	76	164	2	2	79	675
INZINZAC-LOCHRIST	125	148	117	180	11	8	106	695
LANESTER	30	36	48	54	0	0	19	187
LANGUIDIC	354	551	358	556	21	9	277	2126
LANVAUDAN	62	73	35	47	0	0	31	248
LARMOR PLAGE	1	0	0	0	0	0	0	1
LOCMIQUELIC	24	15	9	7	1	2	3	61
LORIENT	3	1	0	0	0	0	2	6
PLOEMEUR	24	31	14	29	2	0	23	123
PLOUAY	186	270	148	185	6	5	128	928
PONT-SCORFF	60	94	83	125	5	2	93	462
PORT-LOUIS	2	1	0	0	0	0	0	3
QUEVEN	70	90	73	97	2	6	52	390
QUISTINIC	184	167	72	122	6	10	94	655
RIANTEC	31	49	17	33	0	1	17	148
TOTAL	2233	2724	1806	2676	89	84	1450	11062

NA : Non Acceptable

A- : Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

BF : Bon Fonctionnement

IND : installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

NC : installation non contrôlée (absent lors du rendez-vous, refus, etc...)

N : installations neuves

Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 10 978 en 2023. **54,8 %** des filières sont conformes (chiffre en hausse par rapport à 2022 / 53,8%).

Mise aux normes

Comme dans le cadre de l'assainissement collectif, les réhabilitations de filières non conformes sont difficiles à obtenir malgré une réglementation nationale très claire qui par exemple, pour des ventes, impose une réhabilitation par les nouveaux propriétaires dans l'année qui suit l'acquisition. L'activation des pouvoirs de police des Maires doit être envisagée afin de faire évoluer les choses.

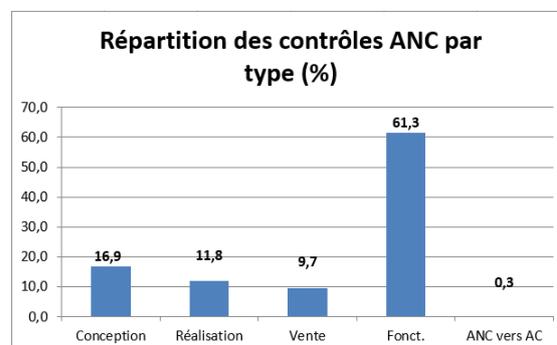
Pour mémoire, l'article L216-6 du code de l'environnement punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende toute pollution des eaux par déversement de substances nuisibles.

7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, réglementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières
- Contrôle lors du passage de l'assainissement non collectif au à l'assainissement collectif.

Au total, 1487 contrôles ont été réalisés par le SPANC sur l'année 2023. La baisse enregistrée par rapport à 2022 (-30.8 %), tient à des effectifs manquants au service contrôle de la DEA pour réaliser les contrôles de bon fonctionnement.



	2022	2023	Evolution
Contrôles de conception	272	251	-7,7%
dont CU	20	10	-50,0%
dont PC	61	43	-29,5%
dont DP	18	15	-16,7%
dont PA	1	2	100,0%
dont réhabilitation	172	181	5,2%
Contrôles de réalisation	226	176	-22,1%
Contrôles de fonctionnement	1439	912	-36,6%
Contrôles ventes immobilières	176	144	-18,2%
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	35	4	-88,6%
TOTAL	2148	1487	-30,8%

7.6 REHABILITATIONS DES FILIERES ANC

Programmes de réhabilitations groupées

Lorient Agglomération aura mené 3 programmes de réhabilitations groupées de filières d'ANC (après celui engagé par le SIGESE) permettant aux particuliers, volontaires, de bénéficier de conditions techniques et financières intéressantes pour procéder à des travaux sur leurs installations.

Le territoire de Lorient Agglomération n'est plus éligible à ce type de programme depuis 2019.

En 2023, 181 réhabilitations de filières d'ANC ont été réalisées par leurs propriétaires à l'initiative de ces derniers.

RELATION A L'USAGER

1. CHIFFRES CLES

Nombre d'abonnés au service eau potable : **110 169 abonnés** (+ 1,3 % par rapport à 2022)
Nombre d'abonnés au service assainissement collectif : **96 279 branchements** (+0,25% / à 2022)
Nombre d'abonnés au SPANC : **11 062 filières** (+2,9% par rapport à 2022)
Volumes d'eau facturés aux usagers en eau : **9 606 575 m³** (- 6,6% par rapport à 2022)
Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD) : **7 151 381 m³** (- 4,23% / à 2022)

2. EVOLUTIONS TARIFAIRES ET CHANGEMENT DE MODE DE GESTION

Révision des modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans un souci de simplification et de cohérence par rapport aux immeubles concernés (facturation en fonction des surfaces construites).

Reprise en régie directe par Lorient Agglomération de la gestion du service public d'Eau Potable de Larmor-Plage.

Mise en place d'un dispositif de chèques Eau
Dans le cadre du Plan de Résilience Eau, adopté par le Conseil Communautaire du 27 juin 2023, Lorient Agglomération a mis en place un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour les usagers bénéficiaires de l'aide départementale du fonds de solidarité logement (FSL) pour le paiement de leurs factures de

redevances d'eau et d'assainissement. Les signatures de conventions conclues avec les structures en charge de l'instruction du FSL (CCAS ou CMS) se sont échelonnées de septembre 2023 à juin 2024. Aucune aide n'a été versée en 2023, le temps que les modalités d'échanges se mettent en place.

Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
Le Conseil Communautaire du 27 juin 2023 a également institué une aide de 50€ pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité minimale de 300L. 351 demandes, issues de toutes les communes de Lorient Agglomération, ont été instruites pour attribution de cette aide, dont 322 ont reçu un avis favorable ; le montant des aides versées s'est élevé à 16100 €.

3. SATISFACTION DES USAGERS

Numéro vert

L'accueil téléphonique et l'envoi de mails sont fortement privilégiés par les usagers. L'accueil physique est régulier mais plus limité que précédemment.

Taux de réclamations (P155.1 et P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient Agglomération et ses prestataires en matière d'eau ou d'assainissement, rapportées à 1000 abonnés.

Indicateurs Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	245	110 169	2,22
ASSAINISSEMENT	40	96 279	0,42
TOTAL	285	206 448	1,38

Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Globalement, le taux de respect des engagements est de **99,5%**, identique à celle de 2022.

4. FACTURATION DES SERVICES

4.1 QUELQUES CHIFFRES

Emission de **81 275 factures de consommation d'eau et d'assainissement** par la régie (communes de Brandérion, Groix, Lanester, Larmor-Plage, Languidic, Lorient et Port-Louis)

Nombre d'abonnés mensualisés (régie) : **13 740 abonnés** (+5,08% par rapport à 2023)

Nombre de **demandes de dégrèvement** pour fuite d'eau après compteur examinées par la régie communautaire : **283 demandes ont été instruites dont 166 ont obtenu un accord de dégrèvement**

Emission par la régie communautaire, de **5 942 factures de prestations de travaux ou de prestations de service en AEP, ANC ou AC** soit une baisse de 19,3% par rapport à 2022.

4.2 FACTURATION EAU POTABLE

Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est encore différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011.
- La redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'eau à hauteur de 0,30€/m³ au 1^{er} janvier 2023.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 13 décembre 2022.

Les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissements retenue (PPI). Il est à noter que depuis 2022, ces parts proportionnelles et fixes correspondent uniquement à des recettes perçues par Lorient Agglomération, compte tenu de la disparition du mode de gestion par délégation de service public sur le territoire.

L'ensemble des tarifs relatifs à la réalisation de travaux et de prestations de services est actualisé annuellement en fonction du coût de revient de ces interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2023 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2022.

Volumes d'eau potable consommés

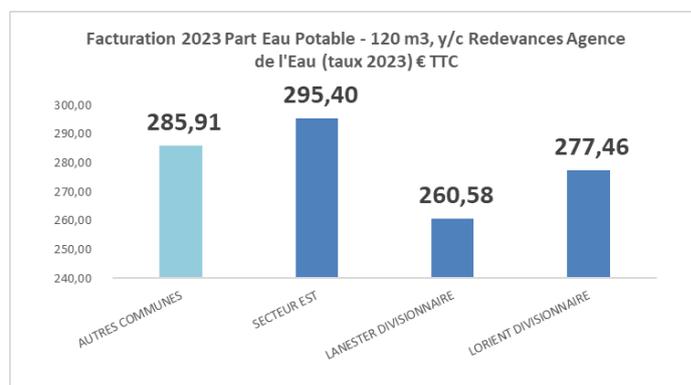
Les volumes vendus tiennent compte du changement de la période de relève sur la commune de Larmor-Plage dont la gestion du service d'Eau Potable a été reprise en régie directe au 1^{er} janvier 2023.

Sur cette commune, les volumes vendus sont de ce fait, décorrélés de l'évolution réelle 2023 de la production et de la distribution.

volumes vendus (m3)	2022	2023	Evolution
Brandérion	51 271	50 013	-2,5%
Groix	152 308	150 374	-1,3%
Secteur Ouest	2 612 212	2 422 627	-7,3%
Larmor-Plage	419 533	88 641	-78,9%
Languidic	606 159	570 223	-5,9%
Lorient	2 823 814	2 831 952	0,3%
Lanester	1 262 185	1 325 545	5,0%
Port-Louis	123 703	122 731	-0,8%
Secteur Est	1 713 271	1 535 074	-10,4%
Secteur Nord	522 188	509 395	-2,4%
TOTAL	10 286 644	9 606 575	-6,6%

Indicateur D102 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2023)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que la redevance pollution de l'agence de l'eau et la TVA.



4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011.
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'assainissement à hauteur de 0,16 €/m3 au 1^{er} janvier 2023.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de 10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 13 décembre 2022.

Les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissements retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs relatifs à la réalisation de travaux et de prestations de services est actualisé annuellement en fonction du coût de revient de ces interventions. Les tarifs 2023 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 13 décembre 2022.

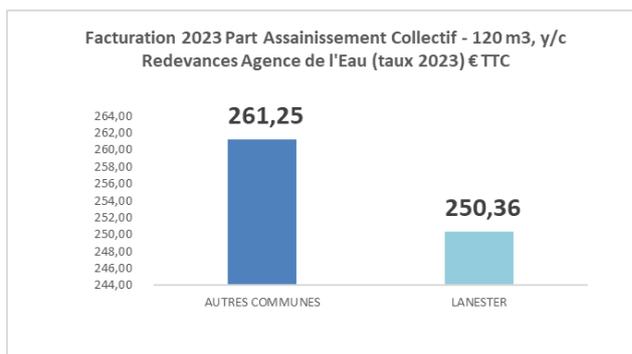
Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

COMMUNES	2022 redevance assainissement collectif (m3)	2023 redevance assainissement collectif (m3)
BRANDERION	35 069	34 183
BUBRY	30 026	32 087
CALAN	24 411	20 455
CAUDAN SAUR	107 182	185 049
CAUDAN régie	99 345	98 514
CLEGUER	59 999	53 576
GAVRES	31 798	38 257
GESTEL	69 423	59 070
GROIX	136 243	137 147
GUIDEL	442 125	385 717
HENNEBONT	489 051	596 968
INGUINIEL	14 596	29 019
INZINZAC-LOCHRIST	125 346	151 602
LANESTER	841 326	822 454
LANGUIDIC	123 006	119 500
LANVAUDAN	10 027	9 762
LARMOR PLAGE	416 275	87 790
LOCMIQUELIC	116 683	132 334
LORIENT	2 600 623	2 487 555
PLOEMEUR	841 351	839 696
PLOUAY	140 185	142 262
PONT-SCORFF	107 657	97 667
PORT-LOUIS	112 171	112 154
QUEVEN	292 908	272 847
QUISTINIC	12 118	11 656
RIANTEC SAUR	181 491	187 480
RIANTEC régie	7 016	6 580
TOTAL	7 467 451	7 151 381

Les volumes vendus tiennent compte du changement de la période de relève sur la commune de Larmor-Plage dont la gestion du service d'Eau Potable a été reprise en régie directe au 1^{er} janvier 2023. Ces volumes n'intègrent pas les volumes des industriels disposant d'une convention spéciale de déversement.

Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2023)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau, et la TVA.



Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

La redevance annuelle

Prestation	Prix €HT 2022	Prix €HT 2023	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	112.20	117.81	5%

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts résultant d'une augmentation notamment des frais de carburant, le tarif de la redevance de bon fonctionnement pour le contrôle d'une installation individuelle a été revalorisé de 5% ainsi que pour les autres installations.

Prestations	Prix €HT 2022	Prix €HT 2023	Evolution
Pour 2 logements	150,52	158,05	5%
Pour 3 logements	200,71	210,74	5%
Pour 4 logements	250,87	263,41	5%
Pour 5 logements	301,04	316,09	5%
Pour 6 logements	351,15	368,70	5%
De 20 à 100 EH	129,89	136,38	5%
De 100 à 200 EH	162,36	170,48	5%
Supérieur à 200EH	216,48	227,30	5%

Les autres tarifs

Prestations	Prix €HT 2022	Prix €HT 2023	Evolution
Contrôle de conception -forfait	109,33	114,80	5%
Contrôle de réalisation installation unique	119,39	125,36	5%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	179,11	188,07	5%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	574,39	603,11	5%

4.4 SUIVI DES IMPAYES

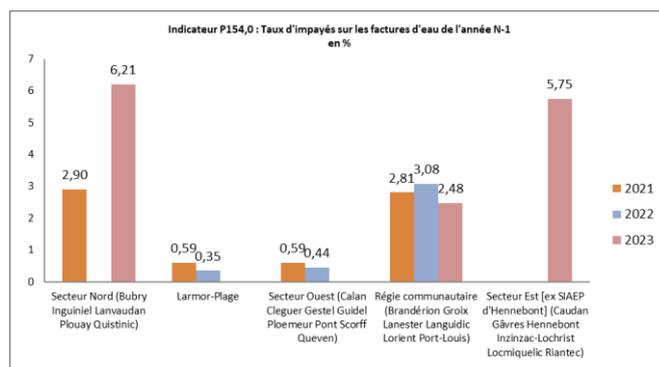
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Secteur de la régie (Brandérion - Groix - Lanester - Languidic - Larmor-Plage, Lorient et Port-Louis)

369 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 76 446,84 € sur ces communes.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



Du fait des changements d'exploitants sur certains secteurs du territoire de Lorient Agglomération, il n'est pas possible de disposer de données exhaustives sur le taux d'impayés, au 31 décembre 2023, des factures émises en 2022.

En revanche si l'on intègre dans l'analyse des impayés les périodes 2021 et 2022, on constate que globalement sur les communes gérées par la régie communautaire, le taux des impayés est contenu. Le taux de recouvrement des recettes est même en amélioration par rapport aux années antérieures. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2023, sur les factures émises en 2022, le taux d'impayés est de 2,48%.

En revanche sur les secteurs NORD et EST le taux d'impayés pour les factures émises en 2022 est particulièrement élevé : 6,21% pour le secteur Nord et 5,75% pour le secteur Est.

Concernant les impayés sur le territoire de la commune de Larmor-Plage et sur le secteur OUEST, le changement d'exploitant au 1^{er} janvier 2023 n'a pas permis de disposer de données sur les impayés au 31 décembre 2023 des factures émises en 2022.

ELEMENTS FINANCIERS

1. ELEMENTS DE LA DIRECTION

BUDGET EAU POTABLE 2023

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dépenses d'investissement	11 660 048,40 €	12 115 587,55 €	3,91%
<i>dont réalisation de travaux</i>	<i>5 632 144,59 €</i>	<i>7 017 354,51 €</i>	<i>24,59%</i>
Dotation aux amortissements	5 072 353,21 €	5 197 873,03 €	2,47%
Recettes d'investissement	13 151 445,86 €	7 137 744,87 €	-45,73%
Dépenses de fonctionnement	25 227 701,83 €	25 227 701,83 €	0,00%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	<i>246 167,10 €</i>	<i>309 612,97 €</i>	<i>25,77%</i>
Recettes de fonctionnement	28 361 550,97 €	27 802 295,04 €	-1,97%
<i>dont vente d'eau</i>	<i>21 337 866,65 €</i>	<i>21 066 984,49 €</i>	<i>-1,27%</i>
<i>dont vente d'eau en gros et vente d'eau brute</i>	<i>1 938 346,00 €</i>	<i>1 933 327,44 €</i>	<i>-0,26%</i>
<i>dont redevance lutte contre la pollution</i>	<i>1 255 667,98 €</i>	<i>1 297 540,84 €</i>	<i>3,33%</i>
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	4 477 004,35 €	795 915,38 €	-82,22%

Le montant des recettes de fonctionnement 2023 correspond au montant perçu auprès des usagers dans le cadre de la poursuite de la convergence tarifaire.

En investissement, les dépenses 2023 correspondent pour l'essentiel au maintien des investissements pour la réalisation d'une nouvelle usine d'eau potable sur le territoire de la commune de Ploemeur et la poursuite du renouvellement des réseaux.

Dette

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dette en capital au 31/12	33 754 660,00 €	30 263 894,84 €	-10,34%
Annuité de remboursement en capital	3 437 981,03 €	3 432 840,07 €	-0,15%
Annuité de remboursement en intérêts	460 214,61 €	550 711,32 €	19,66%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	4,60 ans	4,39 ans	

En 2023, les travaux d'investissement ont été intégralement autofinancés par Lorient Agglomération, sans emprunt.

Ce choix stratégique de gestion financière explique la baisse de - 82,22% de l'excédent global de clôture.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 ont continué à fortement progresser en raison d'une augmentation très conséquente des coûts d'achat des produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration.

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dépenses d'investissement	11 868 359,20 €	17 067 946,07 €	43,81%
<i>dont réalisation de travaux</i>	5 836 584,69 €	11 669 718,00 €	99,94%
Dotation aux amortissements	4 887 469,33 €	4 982 705,37 €	1,95%
Recettes d'investissement	8 992 253,30 €	13 601 530,15 €	51,26%
Dépenses de fonctionnement	16 687 415,68 €	18 027 859,01 €	8,03%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	2 344,45 €	1 943,81 €	-17,09%
Recettes de fonctionnement	20 638 953,85 €	20 106 868,84 €	-2,58%
<i>dont redevance assainissement</i>	11 185 828,71 €	10 345 666,45 €	-7,51%
<i>dont redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC)</i>	647 063,35 €	671 289,67 €	3,74%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	4 808 344,37 €	688 916,94 €	-85,67%

Dette

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dettes en capital au 31/12	32 858 656,00 €	34 858 127,38 €	6,09%
Annuité de remboursement en capital	2 923 593,28 €	2 900 527,84 €	-0,79%
Annuité de remboursement en intérêts	436 388,80 €	572 203,18 €	31,12%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	4,6 ans	6,66 ans	

En 2023, le budget Assainissement Collectif a connu une très forte augmentation de ses dépenses d'investissement due non seulement à l'évolution des prix dans un contexte très inflationniste mais également à un effort d'investissement très soutenu sur le renouvellement des réseaux d'eaux usées.

Ces investissements, en progression de 99,94% par rapport à 2022 ont été financés en partie par l'emprunt et en partie par de l'autofinancement, ce qui explique à la fois la baisse de l'excédent global de clôture et une augmentation du montant total du capital de la dette au 31/12/2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dépenses d'investissement	- €	- €	
Dotation aux amortissements	6 003,24 €	- €	0,00%
Recettes d'investissement	41 551,73 €	42 800,00 €	3,10%
Dépenses de fonctionnement	326 340,80 €	304 745,23 €	-13,66%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	390,40 €	611,05 €	-71,71%
Recettes de fonctionnement	435 644,04 €	378 545,62 €	-10,63%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	150 854,97 €	116 600,39 €	0,73%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette. Malgré des efforts pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement de ce budget (-13,66% par rapport à 2022), la baisse des recettes se traduit par une dégradation de l'excédent global de clôture de ce petit service.

BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2023

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Établissement (fonction 8 - sous-fonction 811).

Montants en €HT	2022	2023	Evolution 2023/2022
Dépenses d'investissement	2 466 743,00 €	2 797 328,61 €	13,40%
Recettes d'investissement	63 276,41 €	296 715,34 €	368,92%
Dépenses de fonctionnement	413 229,55 €	418 209,17 €	1,21%
Recettes de fonctionnement	129 573,05 €	80 009,15 €	-38,25%

Les recettes d'investissement titrées en 2023 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

Exceptionnellement des travaux de réseaux d'Eaux Pluviales ont été réalisés pour le compte d'une entreprise privée en raison de la spécificité du terrain, ce qui explique la recette de fonctionnement constatée en 2023.

La gestion de la dette sur le budget principal étant globalisée, il n'existe pas d'affectation analytique de la dette dédiée au financement des dépenses d'investissement réalisées au titre du programme de travaux des eaux pluviales urbaines.

S'agissant du financement des dépenses de fonctionnement de ce service public, celui-ci est assuré par le budget principal. Le montant global des dépenses correspond au montant des rémunérations des communes pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine eaux pluviales urbaines confié par convention.

2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES

Depuis 2022, il n'y a plus de délégations de services publics sur le territoire de Lorient Agglomération. Les services publics d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) sont gérés par Lorient Agglomération, soit en direct, via ses services en régie, soit par un exploitant privé dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

A SUIVRE EN 2024

L'année 2022 ayant été marquée par une sécheresse exceptionnelle, elle a impulsé l'élaboration d'un Plan de Résilience Eau, assorti de 48 actions.

Un nombre conséquent d'actions ayant été mis en oeuvre dès 2023, il s'agira en 2024 de mesurer leurs effets sur la ressource disponible et sur les usages.

Par ailleurs, sera mise en oeuvre en 2024 une nouvelle grille tarifaire, dont la progressivité sera renforcée afin d'inciter aux économies d'eau.

Il conviendra d'appréhender au regard de l'évolution des consommations d'eau et des tarifs, la soutenabilité des programmes d'investissements portés par la Direction, qui s'appuient sur l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et sur le dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux d'autre part.

En eau potable, 11,589 millions d'euros hors taxes de dépenses d'équipements d'investissements sont prévus en 2024 sur le budget annexe de l'eau. Les chantiers programmés et leurs montants prévisionnels sont les suivants :

- 4 800 000 € pour le renouvellement des réseaux, 1 150 000 € pour le renouvellement des canalisations d'eaux brutes et 3 314 000 € pour la réalisation de la nouvelle usine de traitement d'eau potable (UTEF) de Beg Minio (dont les travaux seront achevés courant 2025 avec un coût d'objectif global 4 382 000 €).
- Travaux pour le redimensionnement et le bardage des silos de l'UTEF du Petit Paradis (700 000 €) et 1ère tranche d'investissement sur l'UTEF de Langroise, suite à l'audit actuellement en cours (500 000 €).
- Diverses opérations de mise à niveau de l'UTEF de Languidic, des ouvrages de production de Bubry, du réservoir de la Montagne du Salut ainsi que divers travaux sur les ouvrages de production de Groix et Coët er Ver (801 k€HT).

En assainissement des eaux usées, plus de 14,527 millions d'euros hors taxes de dépenses d'équipements d'investissements sont prévus en 2024 sur le budget annexe assainissement collectif. Les chantiers programmés et leurs montants prévisionnels sont les suivants :

- 4 121 000 € pour les stations d'épuration (STEP), dont le financement d'une 1ère tranche sur les STEP de Lorient - coût d'objectif 2 514 709 € - et Ploemeur - coût d'objectif 4 967 000 €. Les autres principales dépenses prévues sur les STEP en 2024 concernent des travaux pour l'aire à boues et la centrifugeuse sur la STEP d'Hennebont (680 00 € HT) ainsi que pour le renforcement de la centrifugation sur la STEP de Lanester (250 000 € HT) ;
- 3 983 000 € pour les postes de relevage, dont le financement des travaux de raccordement de Gâvres sur la STEP de Riantec (coût d'objectif 2 250 000 € dont 1 700 000 € sur 2024) et des effluents de Kergonan à Languidic vers la STEP de Languidic (coût d'objectif 1 540 000 € - début des travaux sur 2023 et fin de réalisation sur 2024 - inscription de 700 000 € sur 2024). Le solde de l'enveloppe de crédits demandée sur 2024, soit 1 583 000 €, concerne le financement du programme annuel des travaux sur des postes de relevage qu'il convient de remettre aux normes ou de redimensionner.
- 5 603 794 € pour le renouvellement des réseaux d'assainissement collectif. Au titre de 2024, les principaux projets, supérieurs à 300 000 € concernent des travaux sur Groix, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Ploemeur, Port-Louis et Quéven.

En assainissement des eaux pluviales urbaines, plus de 3,98 millions d'euros toutes taxes comprises de dépenses d'équipements d'investissements sur le budget principal sont prévus pour 2024. Le

programme d'études et travaux intègre les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus sur les ouvrages et du schéma directeur eaux pluviales dont dispose à présent Lorient Agglomération ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- réalisation de travaux de réseaux eaux pluviales..... 3 760 000 € TTC
- réalisation de travaux sur les bassins de rétention..... 200 000 € TTC

ANNEXES

Annexe 1 : Travaux réalisés en 2023 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Annexe 2 : Tarifs 2023 - délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2022

Annexe 3 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2023

Annexe 4 : Bilan de mise en œuvre du Plan de Résilience Eau

ANNEXE 1 : Travaux réalisés en 2023 sur les réseaux AEP, EU, EP

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2023

Commune	Lieu des travaux	Nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)	entreprise	Coût € HT
BUBRY	Kervidoret	Renouvellement	63 PEHD	405	1	TPC OUEST	38 320,86
CAUDAN	Impasse des Roitelets	Extension	50 PEHD	92	4	SBCEA	19 169,60
CAUDAN	Rue des Ajoncs	Renouvellement			6	SBCEA	26 809,92
CAUDAN	Rue de la Libération	Renouvellement	150 Fonte	630	2	SPAC	136 399,50
CAUDAN	Penhouet	Extension	30 PEHD	102,1	3	SBCEA	13439,73
CAUDAN	Keryvonet	Renouvellement	50 PEHD	235		SBCEA	109 077,10
CAUDAN	Keryvonet	Renouvellement	90 PEHD	5		SBCEA	
CAUDAN	Keryvonet	Renouvellement	110 PEHD	770	6	SBCEA	
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	50 PEHD	115		SADE	
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	63 PEHD	68	25	SADE	85 453,00
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	125 PEHD	115		SADE	
GAVRES	Rue du Port	Renouvellement	50 PEHD	35	4	COLAS/SPAC	10 207,00
GAVRES	Rue des Mouettes	Renouvellement	125 PEHD	240		SPAC	
GAVRES	Rue des Mouettes	Renouvellement	75 PEHD	140	38	SPAC	195 082,00
GAVRES	Rue des Mouettes	Renouvellement	63 PEHD	310		SPAC	
GROIX	Port Tudy	Renouvellement	150 fonte	70	2	SPAC	
GROIX	Port Tudy	Renouvellement	50 PEHD	120	7	SPAC	79 003,10
GROIX	Port Lay Kermuniton	Renouvellement	50 PEHD	70		SPAC	
GROIX	Port Lay Kermuniton	Renouvellement	63PEHD	10	50	SPAC	291 726,00
GROIX	Port Lay Kermuniton	Renouvellement	125 PEHD	620		SPAC	
GROIX	Port Méлите	Renouvellement	50 PEHD	50		SPAC	
GROIX	Port Méлите	Renouvellement	63 PEHD	5	37	SPAC	212 728,85
GROIX	Port Méлите	Renouvellement	125 PEHD	555		SPAC	
HENNEBONT	Rue Cachin	Renouvellement	150 fonte	150	30	ALRE TP	180 570,00
HENNEBONT	Rue Bobinec	Renouvellement	160 PVC	18	0	EUROVIA	7 873,40
HENNEBONT	Impasse des Jardins de Malachappe	Renouvellement	63 PEHD	88,5	2	SBCEA	21 322,24
INGUINIEL	Kerganaouen	Renouvellement	63 PEHD	640		TPC OUEST	
INGUINIEL	Kerganaouen	Renouvellement	50 PEHD	690	2	TPC OUEST	81 108,35
INGUINIEL	Le Gleut-Relven-Kergourio	Renouvellement	63 PEHD	1020	16	TPC OUEST	101 538,50
INGUINIEL	Rue de la Libération	Renouvellement	140 PVC	266	10	SADE	
INGUINIEL	Rue de la Libération	Renouvellement	75 PEHD	136		SADE	
INGUINIEL	Rue de la Libération	Renouvellement	63 PEHD	86	6	SADE	118 691,00
INGUINIEL	Rue de la Libération	Renouvellement	50 PEHD	107		SADE	
INZINZAC LOCHRIST	RD145	Renouvellement	100 Fonte	519	25	SOGEA	166 439,66
LOCMIQUELIC	Grande Rue	Renouvellement	150 fonte	650		TPC OUEST	
LOCMIQUELIC	Grande Rue	Renouvellement	63 PEHD	90,8	104	TPC OUEST	338 174,02
PORT-LOUIS	Bourgeois Uhel	Renouvellement	50 63 100 PEHD	665	40		225711,3
PORT-LOUIS	Chateaubriand	Renouvellement	50 PEHD	60		EUROVIA	
PORT-LOUIS	Chateaubriand	Renouvellement	63 PEHD	15	21	EUROVIA	192738
PORT-LOUIS	Chateaubriand	Renouvellement	75 PEHD	210		EUROVIA	
PORT-LOUIS	Chateaubriand	Renouvellement	100 fonte	660	49	EUROVIA	
PORT-LOUIS	rue Joachim Uhel	Renouvellement	PVC 110	170	12	REGIE EAU	
PORT-LOUIS	rue Joachim Uhel	Renouvellement	PEHD 63	35	8	REGIE EAU	
PORT-LOUIS	rue Henri Bourgeois	Renouvellement	PVC 110	350	28	REGIE EAU	
PORT-LOUIS	rue Henri Bourgeois	Renouvellement	PEHD 50	70	5	REGIE EAU	
QUISTINIC	KERGAL KERAMOUR	Renouvellement	200 PEHD	2165	7	TPC OUEST	432 064,72
QUISTINIC	Locunolé	Renouvellement	50 PEHD	160	5	SADE	34800,24
LARMOR-PLAGE		Renouvellement	75 Pehd	140			
LARMOR-PLAGE	Rue du petit phare	Renouvellement	63 Pehd	10	8	SPAC	141 143,46
LARMOR-PLAGE		Renouvellement	90 Pehd	105			
LARMOR-PLAGE		Renouvellement	150 Fonte	370	38		
LARMOR-PLAGE		Renouvellement	110 PVC	20			
LORIENT	Rue Bois du Château	Extension	100 Fonte	100	3	Spac	23 408,49
LORIENT	BODELIO	Renouvellement	75 Pehd	50	5	SPAC	127 248,39
LORIENT	Rue de kerlin	Renouvellement	100 Fonte	490	28		
LORIENT	Rue des lilas						
LORIENT	Rue LE GOFFIC						
LORIENT	Rue Detoffre						
LORIENT	Rue LETTRY						
LORIENT	Rue Bompard						
LORIENT	Allé du Bourneuf	Renouvellement	63 pehd	100	2	REGIE EAU	
LORIENT	Rue Ader	Renouvellement	100 Fonte	280	15	REGIE EAU	
LORIENT	Rue Belle Fontaine	Renouvellement	50 pehd	30	2	REGIE EAU	
LORIENT	Rue Coste	Renouvellement	pehd 63	70	2	REGIE EAU	
LORIENT	Rue de la Villeneuve	Renouvellement	150 Fonte	96	3	REGIE EAU	
PLOEMEUR	Rue de la Villeneuve	Renouvellement	75 pehd	97			
PLOEMEUR	Rue de la Villeneuve	Renouvellement	110 PVC	107			
PLOEMEUR	Rue de la Villeneuve	Renouvellement	160 PVC	490			
PLOEMEUR	Liaison Fort Bloqué Guidel	Renouvellement	160 PVC	145	7	DLE Ouest	66 094,66
PLOUAY	KERGARNIC	Extension	50 pehd	300	4	SADE	32 859,48
PONT-SCORFF	RD 26-Route de Quimperlé	Renouvellement	50 pehd	125	22	SADE	477 046,13
PONT-SCORFF	RD 26-Route de Quimperlé	Renouvellement	75 pehd	160			
PONT-SCORFF	RD 26-Route de Quimperlé	Renouvellement	125 pehd	200			
PONT-SCORFF	RD 26-Route de Quimperlé	Renouvellement	160 pehd	140			
PONT-SCORFF	RD 26-Route de Quimperlé	Renouvellement	140 pehd	2850			
QUEVEN	Maneguen-Trinité-Bihoué	Renouvellement	110 PEHD	12	23	SBCEA	217 578,28
QUEVEN		Renouvellement	160 PEHD	852			
QUEVEN		Renouvellement	150 Fonte	386			
QUEVEN		Renouvellement	50 pehd	40			
QUEVEN	rues mesanges / roitelets	Renouvellement	63 Pehd	39	19	SBCEA	53 734,90
QUEVEN		Renouvellement	125 pehd	190			
				21777,4	736		

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées 2023

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise	coût HT
LARMOR-PLAGE	Rue Des Fontaines BD Toulhars	Renouvellement	200 Polypro	400	60	TPC Ouest	421 490,00
LARMOR-PLAGE	Rue Des Fontaines BD Toulhars	Refoulement	180 pehd	65			
LARMOR-PLAGE	Rue Des Fontaines BD Toulhars	Chemisage					
LARMOR-PLAGE	PR central					Sogéa Ouest TP/Briar	458 803,00
LARMOR-PLAGE	Rue du petit phare-Bourrigo	Renouvellement	160 Polypro	255	63	SPAC	369 967,95
LARMOR-PLAGE	Rue du petit phare-Bourrigo	Renouvellement	200 Polypro	600			
LARMOR-PLAGE	Rue du petit phare-Bourrigo	Renouvellement	200 PVC	40			
LARMOR-PLAGE	Rue du petit phare-Bourrigo	Renouvellement	160 PVC	20	3		
LORIENT	Bd Cartier et Abbé Le Cam	Renouvellement	300 PRV	450	20	SBCEA	894 895,00
LORIENT	Rue Seignelay	Renouvellement	200 Polypro	330			
LORIENT	Rue du petit batteur	Renouvellement	200 Grès	35		SPAC	58 876,17
LORIENT	Rue du petit batteur	Renouvellement	160 Polypro	25			
LORIENT	BODELIO	Renouvellement	200 Grès	975		SPAC	544 042,90
LORIENT	Rue de kerlin	Renouvellement	160 Polypro	320	70		
LORIENT	Rue des lilas	Renouvellement					
LORIENT	Rue LE GOFFIC	Renouvellement					
LORIENT	Rue Deloffre	Renouvellement					
LORIENT	Rue LETTRY	Renouvellement					
LORIENT	Rue Bompert	Renouvellement					
PLOEMEUR	Rue des Chasseurs	Renouvellement	200 PVC	254	5	DLE Ouest	163 948,59
PLOEMEUR	Le stole	Renouvellement	200 Polypro	70		DLE Ouest	37 961,09
PLOEMEUR	Fort Bloqué	Renouvellement	200 Grès	1252	73	DLE Ouest	736 348,08
PLOEMEUR	Fort Bloqué	Refoulement	250 pehd	205			
PLOEMEUR	Parc de Kerihuer	Chemisage	150 et 200	1011		Télérep/Sogéa Oue	450 527,50
PLOEMEUR	Parc de Kerihuer	Chemisage	300	931			
QUEVEN	rues mesanges / roitelets	Renouvellement	160 Polypro	122	19	SBCEA	109 197,45
QUEVEN	rues mesanges / roitelets	Renouvellement	200 Polypro	239			
CAUDAN	ZI Kerpont	Renouvellement	200 Grès	1643	33	EUROVIA	
CAUDAN	Belvédère	Renouvellement	200 Polypro	120	5	SBCEA	
GAVRES	Pen er bed	Extension	160 PEHD	280		DLE	
GAVRES	Rue des Mouettes	Renouvellement			12	SPAC	
GROIX	Renouvellement boite Boite branchement EU Locmaria	Renouvellement			13	SPAC ATEC	
GROIX	Renouvellement PR Quethuit	Renouvellement				SOGEA-SPAC	
GROIX	Renouvellement PR Locquetlas	Renouvellement				SOGEA-SPAC	
GROIX	Renouvellement PR Port Lay	Renouvellement				SOGEA-SPAC	
GROIX	Renouvellement PR Locmaria	Renouvellement				SOGEA-SPAC	
HENNEBONT	Cachin	Chemisage	200 AC	230	0	Video injection	
HENNEBONT	Cachin	Renouvellement	200 grès	125	30	ALRE TP	
HENNEBONT	PR Becquerie	Renouvellement	200 polypro	31,5			
HENNEBONT	PR Becquerie	Refoulement	75 pehd	186		TPC OUEST	
HENNEBONT	PR Becquerie	Refoulement	125 pehd	657			
INZINZAC LOCHRIST	RD145	Renouvellement	200 grès	1125	67	SOGEA	
LANESTER	Ferry/Hugo	Renouvellement	200 polypro	600	74	STURNO	
LANESTER	Hugo Maurice	Renouvellement	250 Polypro	156		STURNO	
LANESTER	Hugo Maurice	Renouvellement	200 polypro	700	98	STURNO	
LANGUIDIC	Kergonan	Extension	90/110 PEHD	6600	0	TPC OUEST	
LANGUIDIC	Kergonan	Renouvellement	200 polypro	226		TPC OUEST	
LOCMIQUELIC	GRANDE RUE	Renouvellement	200 polypro	437,1	57	TPC OUEST	
LOCMIQUELIC	GRANDE RUE	Renouvellement	200 fonte	124	17	TPC OUEST	
LOCMIQUELIC	GRANDE RUE	Refoulement	100 PEHD	160		TPC OUEST	
LOCMIQUELIC	GRANDE RUE	Chemisage		213	34	ATEC	
PORT-LOUIS	Chateaubriand	Renouvellement	200 grès	1250	84	EUROVIA	
			renouvellement	13197,6			
			extension	6880			
			chemisage	2385			
			Renouvellement + chemisage	15582,6			

**Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales
2023**

SECTEUR OUEST						
Renouvellement du réseau des eaux pluviales						
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	
CLEGUER	Kerchopine	dévoisement réseau	250 PVC	15		
		dévoisement réseau	160 PVC	3		
	Aménagement voirie et parking de Kerchopine	<u>Aménagement urbain</u>	PVC 315	126	5	
			PVC 250	85		
			PVC 160	106		
		<u>Aménagement du parking</u>	BA 400	36		
			PVC 250	46		
	Drain	265,5				
GUIDEL	Aménagement du parking Prat Foen	Création de réseau et drainage	PVC 300	32	0	
			PVC 250	17	0	
			PVC 200	14	0	
			Drain PVC 200	180	0	
LORIENT	Rue de KERQUESTENEN	renouvellement EP	160 PVC	35		
			315 PVC	10		
			400 PVC	35		
			500 béton	65		
			600 béton	50		
	Travaux EP sur avaloirs Centre-ville	Création avaloirs				
	Bd Cosmao Dumanoir	Rénouvellement réseau	300 BA	45	0	
Travaux EP sur avaloirs Centre-ville	Créations avaloirs					
QUEVEN	Kervégant	extension	315 PVC	120		
	Kervagallan	extension	315 PVC	185		
		Renouvellement	PEHD 400	55		
SECTEUR EST						
renouvellement du réseau des EAUX PLUVIALES						
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur	nb de brt	
HENNEBONT	Av Président Allende	Création de réseau	DN 400 BA	28	0	
LANESTER	Grimaud / Balzac	Pose de réseau	Dn 315 PVC	14		
	Kervéléan	Renouvellement de réseau	DN 300 BA	145	2	
QUISTINIC	Rue de la cité	Création de réseau	DN 200 PVC	28	0	
RIANTEC	Impasse de la Croizetière	Création de réseau	DN 315 PVC	82	4	
TOTAL				1822,5	6	
DONT			renouvellement	458		
			création	1364,5		

ANNEXE 2

Tarifs 2023 - délibération du Conseil communautaire du 13/12/2022 (extraits)

Lorient Agglomération
Direction eau et assainissement

PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs à compter du 1er janvier 2023

COMMUNES	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)	
		0-30 m3	> à 30 m3
Lanester	50,00	0,960	1,440
<u>POUR TOUTES LES AUTRES</u> COMMUNES : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gavres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebon, Inzinzac-Lochrist, Inguiniel, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquelic, Lorient, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riantec	50,00	0,960	1,550
Toutes les communes	Tout logement non raccordé au réseau d'eau potable mais raccordé au réseau d'assainissement collectif, se verra facturer, outre la part fixe, un forfait de 80 m3 / logement aux tarifs en vigueur dans sa commune.		

Lorient Agglomération Direction Eau et Assainissement		PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'EAU POTABLE Tarifs HT à compter du 1er janvier 2023																		
COMMUNES	TYPES D'USAGERS	PART FIXE ANNUELLE (€HT)											PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)							
		abonnement compteur divisonnaire 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 30 mm	abonnement compteur 40 - 50 mm	abonnement compteur 60-65 mm	abonnement compteur 80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0 - 30m3	31 - 500 m3	501 - 6 000 m3	6001 - 24 000 m3	24 000 - 100 000 m3	>100 000 m3	
Caudan - hors zones industrielles Gâvres Hennebont Inzinzac-Lochrist Locmiquélic Riantec	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00											cumul d'abonnements en fonction des compteurs constituant le compteur combiné	1,060	1,477				
	Autre usager		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	1,060		1,580					
Guidel Languidic Plouay	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00												0,760	1,477				
Pont-Scorff	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00												1,460					
Languidic	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00												1,473					
Lanester	Tout usager	46,00	70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,760		1,580					
Lorient	Tout usager	62,00	70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,760		1,580					
POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan - Zones industrielles, Céguer, Gestel, Groix, Guidel, Inguiniel, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant déjà de tarifs de couleurs		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,760		1,580					
Toutes les communes	Bornes de puisage		0,00												1,580					
Toutes les communes	Vente en gros														0,700					

ANNEXE 3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2023 -

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

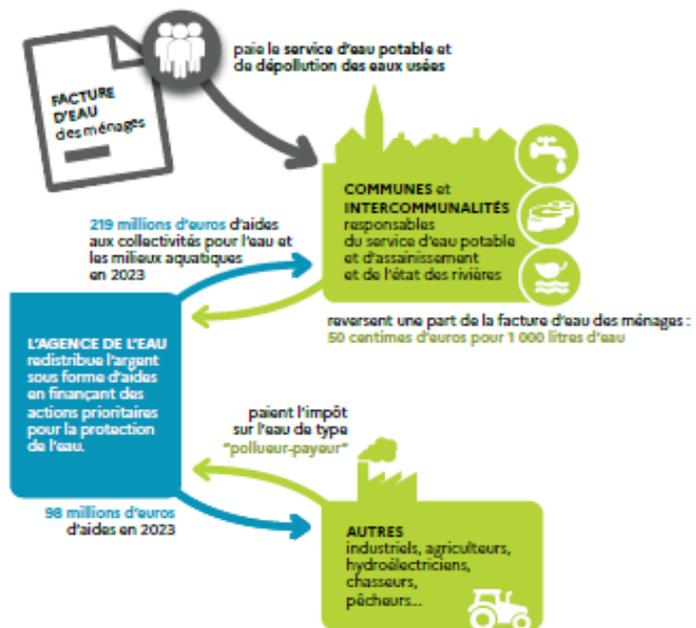
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/ppqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Édition mars 2024

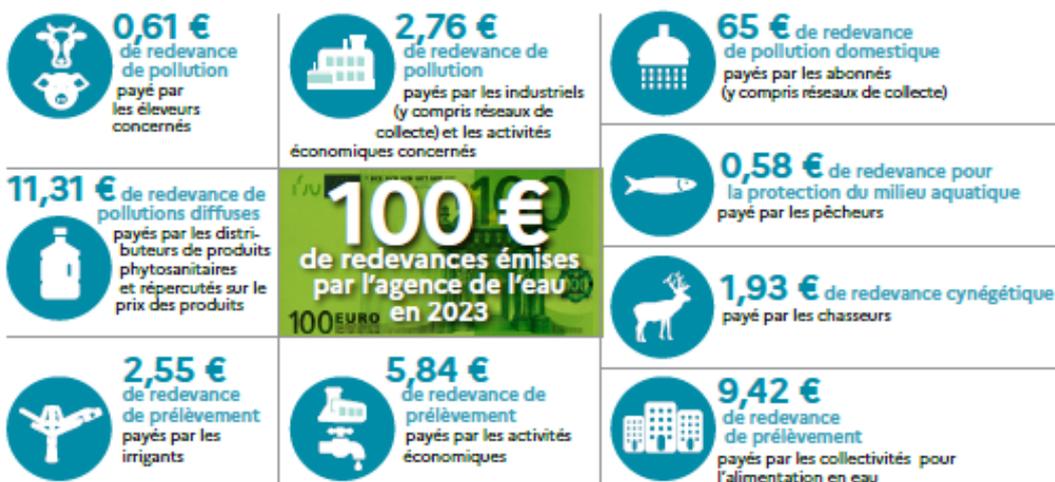
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



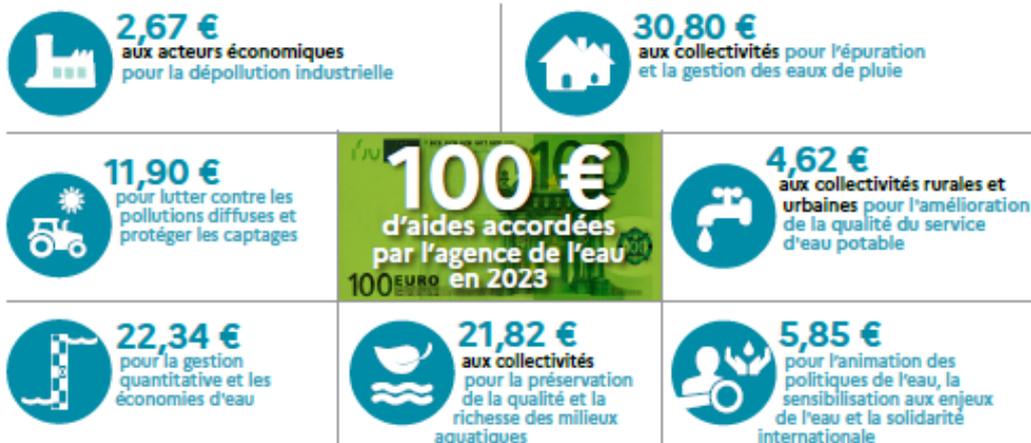
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
10, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
96282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



LES AGENCES DE L'EAU

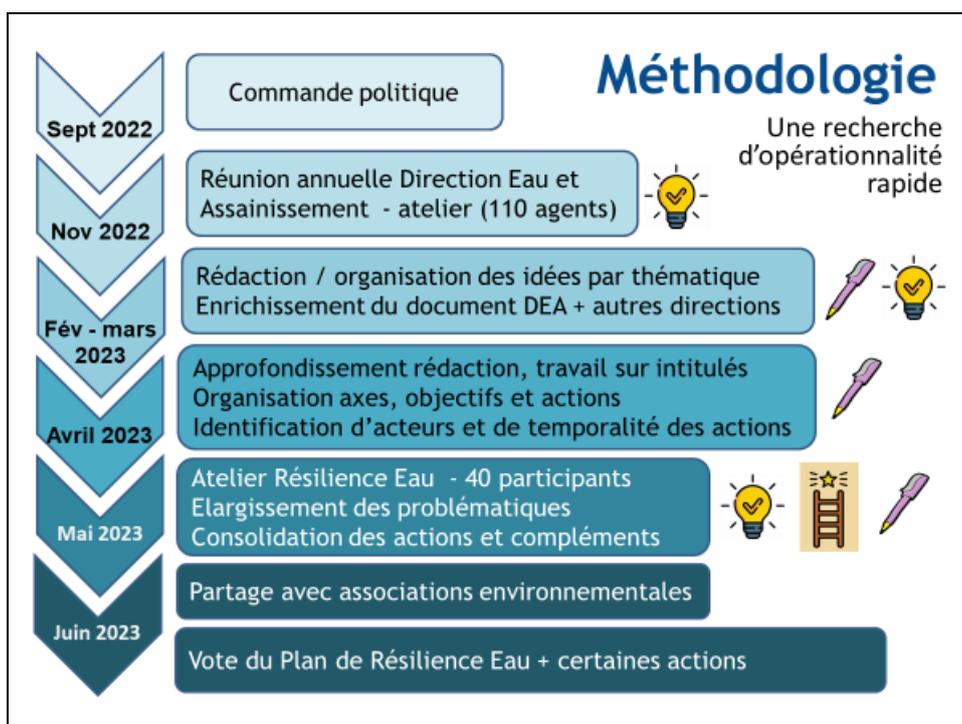
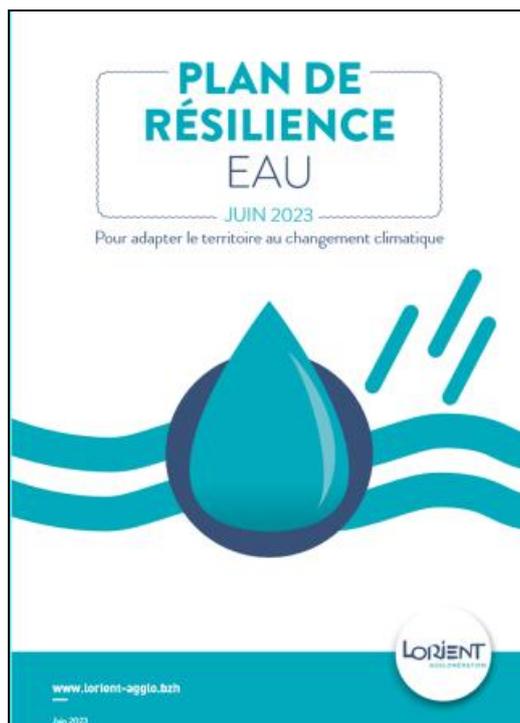
Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



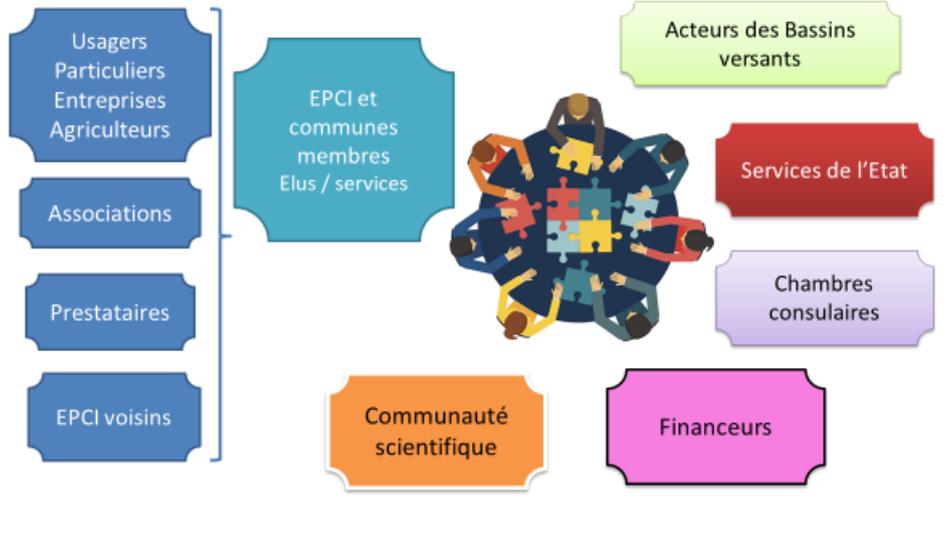
Révision : AEB-DIC - Mars 2024 • Imprimé sur papier PFC

ANNEXE 4

**Bilan 2023 du Plan de Résilience
Eau**



Cartographie des acteurs L'Eau un thème fédérateur



Plan de Résilience Eau

5 Axes | **13 Objectifs** | **48 Actions**
à destination de l'ensemble des acteurs du territoire sur les volets quantitatifs et qualitatifs de la ressource



Bilan 2023 et perspectives 2024



Projet abouti



Projet en cours



Projet programmé en 2024



Projet non commencé ou suspendu

AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

OBJECTIF 1.1 : Définir des orientations stratégiques pour l'eau dans les documents de planification

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

-  Adoption d'une stratégie en matière de gestion intégrée des eaux pluviales (délibération du 17/10/23)
-  Poursuite partenariat REDAGIEO
-  Formation agents de LA à la GIEP
-  Proposition d'intégration d'enjeux GIEP ambitieux dans les PLU
-  Prise en compte des enjeux GIEP dans l'instruction des PC
-  Modification règlement du service de Gestion des Eaux pluviales Urbaines, pour intégrer les principes de la GIEP
-  Organisation d'échanges autour de la GIEP à destination des services de LA et des élus
-  Préparation d'un guide de la GIEP (aménageurs, architectes, ...) 2024-25

AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

OBJECTIF 1.3 : Partager les enjeux de l'eau dans toutes les politiques de Lorient Agglomération

-  **Renforcement des échanges au sein des directions de LA**
Création d'une certaine émulation autour du PREau
-  Validation du **Plan Local Santé Environnement**
-  Développement d'une culture commune (multiples présentations du PREau interne LA, DGS/DST communes, ALOEN... sensibilisation des élus et services des communes au travers du programme **Matin'eaux** du Blavet).
-  **Cartographie sur la résilience du territoire**, question de la capacité d'accueil liée à la ressource en eau. Utilisation dans la planification (SCOT, PLU).

AXE 2

Connaissance - Recherche

OBJECTIF 2.2 : Soutenir la recherche et l'innovation

Participation de LA au programme Européen INTERREG Mer du Nord « Blue Transition » 2023-2025

-  Mise en œuvre d'un programme de science participative sur le suivi de la qualité de l'eau ; participation au regroupement au Danemark.
-  Poursuite et consolidation du programme de science participative sur le suivi de la qualité de l'eau.
-  Participation au regroupement en Hollande.
-  Organisation du regroupement à Lorient mi-septembre 2024. Organisation d'un temps politique sur les déclinaisons de la gouvernance de l'eau en France et les enjeux sur le territoire de Lorient.

AXE 3

Sobriété dans les usages

OBJECTIF 3.1 : Informer sur les enjeux de gestion et de préservation des ressources en eau et accompagner les économies d'eau pour tous les acteurs

- ▶ **Sensibilisation des usagers** (communication autour du PREau, écogestes, état de la ressource avant été 2023, qualité eau)
- ▶ **Animations** (présence sur les évènements Lorient Océans et FIL, actions auprès des scolaires via Ecol'Eau Scorff, et S Eau S Blavet et S Eau S Littoral)
- ▶ **Accompagnement des particuliers** : aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (juillet et décembre 2023)
- ▶ **Accompagnement des entreprises** – partenariat ECOD'O
- ▶ **Accompagnement des agriculteurs** – 77 contrats signés pour capter des MAEC
- ▶ **Accompagnement des collectivités** : CEP, expérimentation télérelève Lorient et Quéven, REUT golf de Ploemeur

AXE 3

Sobriété dans les usages

OBJECTIF 3.1 : Informer sur les enjeux de gestion et de préservation des ressources en eau et accompagner les économies d'eau pour tous les acteurs



- ▶ **Sensibilisation des usagers** (flyer Infiltrons et pluie c'est tout !, campagne com Région, vidéos, A la Source, flyer chèques eau CCAS, convention office du tourisme)
- ▶ **Animations** (présence sur les évènements Lorient Océans et FIL – quizz-, Scorff et Blavet au Naturel, rampe à eau, pochoirs respect des ouvrages d'eaux pluviales, actions auprès des scolaires via Ecol'Eau Scorff, et S Eau S Blavet et S Eau S Littoral)
- ▶ **Accompagnement des entreprises** – partenariat ECOD'O, réponses AMI Chambre de Commerce et de l'Artisanat, lancement AMI via Destination Touristique pour soutenir démarches responsables dans centres nautiques et équipements de loisir de plein air, évènement hébergeurs du territoire)

AXE 3

Sobriété dans les usages

OBJECTIF 3.2 : Développer une tarification incitative et délivrer un service de qualité à un coût économiquement acceptable.

-  Définition d'une **nouvelle grille tarifaire progressive** (mise en oeuvre 2024-2026)
-  Mise en place d'un **dispositif chèque eau**
-  Travail continu sur les **économies d'énergie**
-  **Recherches de financements** (aquaprêts, subventions)
-  Stricte application de la loi Warsmann lors des instruction de **dégrèvements** et étude évolution règlements pour locaux professionnels

OBJECTIF 3.3 : Mieux mesurer les consommations et économies d'eau

-  Alerte des usagers lors de consommations anormales
-  Développement d'outils de **télérelève** (expérimentation Lorient, Quéven)
-  Modification du règlement du service eau potable pour systématiser la pose d'un **compteur général en pied d'immeuble**
-  Rencontres avec les syndicats de gestion des copropriétés afin de les sensibiliser à la gestion de l'eau dans leurs immeubles (droits, obligations).

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.1 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

-  **Renouvellement des réseaux et suivi des rendements hydraulique des usines (RPQS 2023)**
21,9 km de réseaux AEP renouvelés (soit 0,91% du linéaire total) ;
rendement du réseau 88%.
-  **Gestion de crise qualité d'eau à Groix et retours ARS**
-  Actualisation des **modélisations de réseaux** existantes afin d'étudier des **réductions de pression** sur la distribution (intégration dans DCE SDAEP).
-  Anticiper l'élévation du niveau de la mer (intégration dans DCE du SDAEP)

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.2 : Promouvoir l'utilisation des eaux non conventionnelles ou eau de mer

-  Etude ECOD'O3 sur le potentiel de **REUT** à partir des STEP de LA pour couvrir usages des acteurs économiques, agriculteurs ou collectivités (6 STEP intéressantes / 13 étudiées)
-  Lancement étude opportunité / faisabilité pour la **REUT** de la STEP de Ploemeur pour arrosage du golf (+ terrains FCL)
-  Mise en œuvre d'une **REUT** entre STEP de LANESTER et entreprise Guerbet en lien avec la DREAL, ARS et la DDTM. Mise en œuvre 2025.

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.3 : Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols afin de lutter contre les inondations, l'érosion des sols et de réguler la recharge des nappes phréatiques

-  Schéma Directeur Eaux Pluviales
-  Installation de filets à macro-déchets (DEA en lien avec DPVD).
-  Etudes et travaux pour restaurer milieux aquatiques et Zones humides pour protéger les milieux naturels
-  Opérations Breizh Bocage
10 km réalisés en 2023/2024
-  Protéger les milieux naturels : effacement du barrage sur Ty Mat

AXE 5

Qualité de l'eau et écosystèmes

OBJECTIF 5.2 : Limiter les surcharges hydrauliques des réseaux d'assainissement et préserver le milieu récepteur

-  Lancement de diagnostics complets sur bassins versants sensibles aux eaux parasites (Hennebont, Ploemeur et Lorient)
-  Réalisation des diagnostics sur BV de Quéven, Ploemeur et Riantec
-  **Renforcement des renouvellements de réseaux EU**
15,6 km de réseaux EU renouvelés (soit 1,19% du linéaire total)
-  **Renforcement des contrôles de branchements**
2062 contrôles, taux de conformité 80%
-  Travaux sur **station d'épuration de Ploemeur** (augmentation charge hydraulique)
-  Raccordement assainissement de Gâvres sur STEP de Riantec

AXE 5

Qualité de l'eau et écosystèmes

OBJECTIF 5.1 : Diversifier les ressources pour l'alimentation en eau potable

-  Définition **stratégie foncière** et engagement **acquisition de 12 ha** de terres dans les PPC de Manébaïl à Plouay
-  Démarche **captage prioritaire à Languidic** (Dézinio) et signature charte
-  Engagement démarche similaire sur autres captages
-  Travaux de reconstruction de l'usine de production d'eau potable de **Beg Minio à Ploemeur**
-  Etude faisabilité de mise en œuvre de **traitement des polluants émergents** (intégrée au SDAEP).